

SMACL Assurances

Rapport annuel 2014



Sommaire

« Une bonne santé et un savoir-faire reconnu qui nous permettent de nous ouvrir aux autres pour mieux préparer notre avenir » 2

Entretien avec Jean-Luc de Boissieu,
Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration
élu le 24 avril 2015 4

2014 : un environnement en mouvement 6

SMACL Assurances tient ses objectifs 7

Interview de Christian Ottavioli,
Directeur général de SMACL Assurances

Un développement maîtrisé et des résultats économiques solides 8

Une mutuelle toujours plus proche et au service de ses sociétaires 10

Rapport de gestion 15

Comptes annuels et annexe 30

Rapports des commissaires aux comptes et résolutions votées 57

Rapport de gestion de SMACL SGAM (extraits) 63

Comptes combinés de SMACL SGAM 73

En passant la barre des 350 M€ de chiffre d'affaires, SMACL Assurances confirme en 2014, année de son 40^e anniversaire, sa position de leader de l'assurance des collectivités territoriales.

Cette progression s'inscrit dans une croissance continue et maîtrisée depuis plus de quinze années dans un contexte économique et concurrentiel tendu. Pour autant, SMACL Assurances, fidèle à ses engagements mutualistes et aux valeurs de l'Économie Sociale, poursuit ses efforts pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de son offre au service des acteurs territoriaux et associatifs.

Malgré une sinistralité marquée par la récurrence d'événements climatiques, notamment de violentes inondations en début et fin d'année, la Mutuelle dégage un résultat net positif de 5,9 M€ et poursuit d'autant le renforcement de ses fonds propres durs, portés à 68,6 M€ (+ 10 %).

Des résultats économiques solides qui permettent de préparer sereinement l'avenir, à l'horizon de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, le 1^{er} janvier 2016.

“Une bonne santé et un savoir-faire de nous ouvrir aux autres pour

Entretien avec

Jean-Luc de Boissieu,

Président du Conseil d'administration.



À quelques mois de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, SMACL Assurances est-elle parée pour le nouveau régime prudentiel ?

Je dois ici rendre hommage à mon prédécesseur, le Président Paves, qui patiemment et efficacement a œuvré en ce sens au cours des cinq dernières années. C'est à lui que revient le mérite d'avoir opéré la "révolution culturelle" de la gestion des risques, de la conformité, de l'actuariat et du contrôle interne dans l'entreprise. Nos politiques écrites constituent aujourd'hui un corpus d'autant plus cohérent qu'il repose sur des pratiques bien comprises et admises à tous les niveaux de la Mutuelle, avec l'audit interne pour clé de voûte. Et d'autant mieux entré dans les mœurs qu'il sous-tend des résultats économiques d'un bon niveau.

Comment qualifieriez-vous ces résultats économiques ?

Longtemps, la Mutuelle a vécu avec le postulat qu'elle n'avait pas pour priorité de conforter sa structure de bilan : les exigences réglementaires de Solvabilité 2 en matière de fonds propres ont pris cette conception à contre-pied. Fort heureusement, la Mutuelle en a pris conscience assez tôt pour redresser la barre dès 2010, en se donnant pour priorité de renforcer ses fonds propres. De ce point de vue, les résultats de l'exercice 2014 sont conformes aux objectifs, permettant un abondement des fonds propres de l'ordre de 10 %, à 68,6 M€, dans la trajectoire des 100 M€ escomptés pour 2017. Cela tient notamment à une politique méthodique d'appréciation, de sélection et de

surveillance des risques assurés mais aussi de maîtrise des frais généraux contenus dans un ratio de l'ordre de 20 %.

Dans le même temps, la Mutuelle poursuit son développement...

Dans un contexte de concurrence exacerbée, notre croissance de 3,2 %, à 353 M€, témoigne de la grande confiance de nos sociétaires. Elle est aussi le fait d'un début de diversification, particulièrement en direction de ce que nous appelons les "satellites" des collectivités, notamment les entreprises publiques locales et plus généralement les entreprises en délégation de service public. Je n'oublie naturellement pas les associations, dans le cadre de notre partenariat avec le Crédit agricole. En 2014, la totalité des caisses régionales de la Banque verte sont désormais signataires de notre convention de distribution, avec un état d'esprit et une dynamique dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Et qu'en est-il de votre développement sur le marché des particuliers ?

Soyons réalistes : nous sommes un acteur modeste sur ce marché mais, avec un développement de 16 % en 2014, nous commençons à recueillir les fruits de notre politique partenariale, notamment avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF) qui distribue nos produits depuis peu de temps. C'est là notre stratégie et nous allons la renforcer avec de nouveaux partenariats, à commencer par la coopération que nous initions avec la MNT.

reconnu qui nous permettent mieux préparer notre avenir ”

Ce projet de coopération ne va-t-il pas au-delà de la distribution de votre offre d'assurance aux adhérents de la MNT ?

Ce sera à nos assemblées générales respectives de le dire ! Elles seront saisies en octobre 2015 d'un projet de création d'une structure de coordination politique et commerciale. En attendant, nous voulons être pragmatiques : travailler ensemble, qu'elle qu'en soit la portée à moyen et long termes, commence par valoriser mutuellement nos offres, qui sont complémentaires, auprès de nos sociétaires et adhérents. Nous sommes deux mutuelles, l'une d'assurances, l'autre de santé et prévoyance, toutes deux historiquement dédiées au monde territorial. Il y a là une indéniable valeur ajoutée potentielle qu'il nous faut concrétiser commercialement. Nous y œuvrons avec détermination et, je dois le dire, avec un réel engouement de nos équipes.

Début 2015, SMACL Assurances a choisi de faire évoluer sa gouvernance, pour revenir à un mode moniste à Conseil d'administration et Direction générale : quelles en ont été les motivations ?

La cohésion de tous les acteurs, élus et salariés, est indispensable à la bonne marche de la Mutuelle.

Chacun à son rôle propre mais il faut bien les connaître, la non immixtion dans la gestion est un non sens dans une Mutuelle, sauf à imaginer que les sociétaires élisent des représentants pour inaugurer les chrysanthèmes...

D'autant que vous avez milité, avec le GEMA, pour que soit reconnue au Président du Conseil d'administration la qualité de dirigeant effectif.

Ne nous payons pas de mots : qui pourrait croire que le Président d'une mutuelle se désintéresse de la marche de l'entreprise au point de ne pas vouloir être effectivement associé aux décisions les plus structurantes et engageantes de la société ? Dès lors, il ne doit pas y avoir de faux semblant : s'il y prend sa part - et comment pourrait-il en être autrement - cela doit être en toute transparence. L'ordonnance de transposition de Solvabilité 2 oblige toutes les sociétés et mutuelles d'assurance à identifier deux dirigeants effectifs et nos nouveaux statuts permettent de désigner, le moment venu, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général pour assumer ces nouvelles responsabilités réglementaires.

Comment la Sgam SMACL va-t-elle prendre en compte les exigences de Solvabilité 2 en matière de groupe prudentiel ?

Force est aujourd'hui de constater que, dans son mode de fonctionnement actuel, notre SGAM n'est pas un groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2. Loin s'en faut.

Nonobstant leur identité de marque, nos deux Mutuelles, SMACL Assurances et SMACL Santé, sont devenues deux entreprises indépendantes qui se sont éloignées l'une de l'autre. La directive Solvabilité 2, mais aussi à mon sens la clarté que nous devons à nos sociétaires et adhérents, nous obligent à sortir d'un statu quo actuel qui n'a plus lieu d'être. Les instances de nos deux Mutuelles y travaillent avec pour objectif d'aboutir avant la fin 2015.

Un an après votre élection à la présidence de la Mutuelle, comment envisagez-vous l'avenir de SMACL Assurances ?

L'assemblée générale de Bayeux, le 24 avril 2015, m'a donné un mandat clair qui prépare une nouvelle étape pour le développement de notre Mutuelle. Il pourrait se résumer en un mot : coopération. Avec la MNT, bien entendu, mais aussi avec d'autres. Nous avons la chance d'être en bonne santé, d'avoir un savoir-faire reconnu et des perspectives intéressantes qui nous valent l'intérêt de nombreux acteurs. À nous d'avoir l'audace d'y répondre, sans précipitation mais avec détermination. Tout cela sans perdre de vue la raison d'être de notre mutuelle : le service des collectivités territoriales et de tous les acteurs du service public de proximité.

Le Conseil d'administration élu le 24 avril 2015

- **Jean-Luc de Boissieu**

Président

- **Camille Durand**

Vice-président,

Président du comité des nominations et des rémunérations,

Maire honoraire de Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Atlantique), vice-président honoraire de la communauté urbaine de Nantes

- **Michel Paves**

Président d'honneur

- **Jean-Louis de Mourgues**

Secrétaire

Maire adjoint de Crépon et président de la communauté de communes Bessin Seules et Mer (Calvados)

- **Jean Paul Gréard**

Secrétaire adjoint

Président du comité des risques

Président de l'APSAF (association de coopération France-Afrique)

- **Jean Auroux**

Président du comité RSE

et vie mutualiste

Fondateur de la Fédération des villes moyennes, ancien ministre

- **François Werner**

Président du comité d'audit

Maire de Villiers-les-Nancy

(Meurthe-et-Moselle)

- **David Alphand**

Conseiller du XVI^e arrondissement

de Paris

- **Patrick Ayache**

Directeur général des services

de la ville de Besançon

- **Françoise Bize**

Ancien Conseiller général du Lot-et-Garonne, ancien maire de Clairac (Lot-et-Garonne), ancien contrôleur des impôts

- **Nathalie Bacquet**

Directrice adjointe du Syndicat pour l'informatisation des collectivités de Charente-Maritime

- **Fabienne Cauzic**

Présidente de l'Union Nationale des Cadres Territoriaux

- **Pierre Coilbault**

Conseiller technique du Président du CNFPT

- **François Galard**

Ancien Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

- **Claire Germain**

Administratrice territoriale, représentante de l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF)

- **Daniel Gille**

Ancien élu local, chef d'entreprise



- **Michel Le Ralec**

Maire honoraire de Trélévern
(Côtes d'Armor)

- **Dominique Legrand**

Vice-président du Syndicat national
des directeurs généraux de service
des collectivités territoriales

- **Pierre Loustau**

Actuaire, administrateur
d'une association sportive

- **Chantal Mainguené**

Présidente du réseau des juristes
territoriaux de l'Ouest

- **Sylvie Mathieu**

Directrice générale de l'URIOPSS
Lorraine

- **Représentants des salariés**

David Chastanet
Lucie Tapé-Cardot

Les censeurs

- **Alain Gianazza**

Président général de la MNT

- **Frank Jeusette**

Chief Risk Officer d'Ethias

- **Patrick Degiovanni**

Directeur Général Adjoint de Pacifica

La Direction générale

- **Christian Ottavioli**

Directeur général

- **Véronique Thomas**

Directrice générale déléguée

- **Laurent Jacques**

Directeur général délégué



2014 : un environnement en mouvement

Un marché de l'assurance tendu

Alors même que le marché de l'assurance de personnes poursuit son développement, avec une croissance de 7 % en 2014, portant le volume global des cotisations à près de 150 Md€ sur ce secteur, le ralentissement de la croissance constaté dès 2013 se poursuit sur le marché de l'assurance IARD, avec une évolution 2014/2013 de seulement 1,5 % (quand les deux exercices précédents avaient connu respectivement des évolutions de 2 % et 4 %).

Dans un contexte de crise économique, la concurrence est de plus en plus forte sur le marché IARD. En 2014, celui-ci pèse 51 Md€.

Sur le plan de la sinistralité, 2014 est un exercice marqué par la survenance de multiples événements climatiques d'ampleur (inondations hivernales et épisodes cévenols multiples, orages de grêle, cyclone à La Réunion...) dont le coût d'indemnisation est globalement estimé à 2,2 Md€, c'est-à-dire une enveloppe une fois et demi plus importante que celle de l'exercice précédent.

Sur la branche automobile, si la baisse du nombre d'accidents matériels se poursuit (- 3 % par rapport à l'exercice précédent), on constate une augmentation de 2 % de la fréquence des accidents induisant des conséquences corporelles (victimes blessées ou décédées). Parallèlement, la hausse des coûts moyens des sinistres corporels se confirme, impactant d'autant la charge supportée par les assureurs.

Solvabilité 2 : dernière ligne droite

La directive Solvabilité 2, adoptée en 2009, prévoit la réforme des règles européennes définissant la solvabilité des sociétés d'assurances, c'est-à-dire leur capacité à respecter les engagements qu'elles prennent auprès de leurs clients. Leur solvabilité dépend des ressources qu'elles ont - provisions, fonds propres et actifs détenus (actions, obligations, etc.) - pour faire face à ces engagements. Les exigences sont structurées en trois piliers :

- premier pilier : les exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres et de calculs des provisions techniques ;
- deuxième pilier : les exigences en matière d'organisation et de gouvernance des organismes ;
- troisième pilier : les exigences en matière d'informations prudentielles et de transparence.

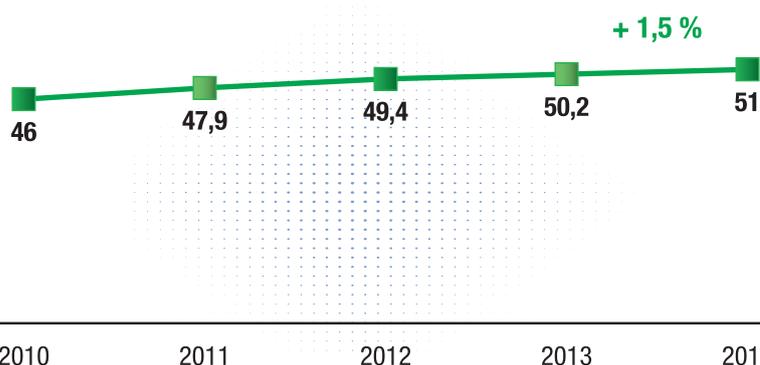
2014 a été l'année de finalisation d'un certain nombre de projets inhérents à la mise en œuvre de Solvabilité 2, puisqu'il s'agissait de l'avant-dernière année de

préparation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, fixée le 1^{er} janvier 2016. La production de rapports et états quantitatifs d'une forme nouvelle a été demandée aux assureurs dès septembre 2014, (ORSA notamment), en anticipation de Solvabilité 2.

Un contexte financier contrasté

L'année 2014 aura été marquée en premier lieu par une importante baisse des taux : les différentes mesures annoncées par la Banque Centrale Européenne au cours de l'année ont contribué à faire passer l'OAT 10 ans de 2,56 % à 0,83 %. En second lieu, est à relever la variation importante du baril de pétrole qui perd près de 50 % de sa valeur et finit l'année 2014 à moins de 60 \$. Le contraste entre la reprise supposée de l'économie américaine et la stagnation constatée de l'économie européenne se retrouve dans l'évolution des indices actions : alors que le CAC 40 affiche une performance annuelle quasi nulle (-0,5 %), le Dow Jones croît, lui de plus de 7 %.

Courbe du chiffre d'affaires du marché de l'assurance IARD en Mds€



SMACL Assurances tient ses objectifs



Interview de

Christian Ottavioli,
Directeur général de SMACL Assurances

Que reprenez-vous de l'exercice 2014 ?

D'abord des résultats économiques solides, avec une évolution de notre chiffre d'affaires de plus de 3 %, quand l'évolution sur le marché de l'assurance IARD n'est que de 1,5 %. Également un niveau de S/C net de réassurance en amélioration de 3 points et une progression du ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité et, bien entendu, un résultat net de 5.9 M€, permettant une consolidation de nos fonds propres, avec une croissance 2013/2014 de 10 %. Dans un contexte économique général tendu, et malgré un niveau de sinistralité significatif, notre solidité financière est avérée.

Avec des frais généraux toujours contenus...

La Mutuelle maintient en effet son cap dans la maîtrise de ses frais généraux avec un ratio frais généraux/cotisations de l'ordre de 21 %. L'effectif 2014 est de 720 salariés, une population plus jeune (39 ans) et plus féminisée (63 %) que la moyenne de la profession.

Une année positive sur tous les plans ?

Oui car à ces résultats s'ajoute l'ensemble des actions qualitatives conduites en 2014, parmi lesquelles je citerai par exemple le développement de nouveaux champs de dématérialisation, la modernisation de notre système d'information, l'engagement de SMACL Assurances dans une démarche de labellisation diversité...

De quoi envisager sereinement l'avenir ?

Après quarante années d'existence sur le marché de la famille territoriale, le savoir-faire de SMACL Assurances est aujourd'hui connu et reconnu : les parts de marché acquises, les résultats enregistrés, les perspectives de développement maîtrisé et l'implication forte de l'ensemble des équipes sont autant d'atouts qui me rendent confiant sur la progression et l'équilibre des résultats de notre Mutuelle pour les années à venir. Sans oublier les discussions engagées avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) en vue de conclure, en 2015, un partenariat structurant et essentiel !

Un développement maîtrisé et des résultats économiques solides

En 2014, SMACL Assurances a poursuivi son plan d'actions volontariste de consolidation des ratios économiques et d'accroissement du niveau de ses fonds propres. L'exercice a été essentiellement marqué par :

- la survenance d'une multiplicité d'événements climatiques, impactant tant les garanties Tempête/Grêle (orages de grêle notamment), que les garanties Catastrophes Naturelles (inondations dans le cadre d'épisodes cévenols),
- la survenance de dix sinistres Incendie de plus de 1 M€ (dont un estimé en fin d'exercice à 5 M€) représentant une charge brute globale de plus de 21 M€,
- une baisse de fréquence de l'ordre de 7 points sur la garantie automobile.

Malgré ce niveau de sinistralité significatif, SMACL Assurances affiche cette année encore une solidité financière avérée, avec :

- une progression des cotisations de plus de 3 %, quand, dans le même temps, le marché de l'assurance IARD n'évolue que de 1,5 % ;
- un rapport S/C s'établissant à 81 % toutes branches confondues en exercice de survenance, en amélioration de 3 points par rapport à l'exercice 2013, et de 8 points par rapport à l'exercice 2012 ;
- le dégagement d'un résultat net excédentaire de 5,9 M€, permettant l'alimentation des fonds propres et leur croissance de 10 %.

Personnes Morales : la rentabilité de l'activité consolidée

Le marché des Personnes Morales constitue le cœur d'activité historique de SMACL Assurances : il représente 96 % de son chiffre d'affaires (89 % pour le marché des Personnes Morales de Droit Public, et 7 % pour le marché des Personnes Morales de Droit Privé). Depuis 2000, le chiffre d'affaires Personnes Morales de SMACL Assurances a été multiplié par sept.

Comme chaque année depuis la mise en œuvre effective de la directive européenne sur les marchés publics d'assurance, les résultats de la campagne d'appels d'offres 2013 ont fortement impacté la constitution du chiffre d'affaires 2014. Malgré 62 M€ d'affaires arrivant à terme au 31/12/2013 en IARD (près de 25 % du chiffre d'affaires de la Mutuelle sur ce marché), SMACL Assurances a poursuivi le plan de consolidation des fondamentaux économiques

mis en œuvre depuis 2010, et atteint les objectifs fixés tant en termes de développement du chiffre d'affaires que de résultats techniques.

Pour être présente sur l'ensemble des strates du marché des Personnes Morales (et non pas sur les seules collectivités de moyenne et grande importance recourant aux procédures d'appels d'offres formalisées), SMACL Assurances a conclu depuis 2003 des accords de distribution avec les caisses régionales du Crédit Agricole, tant sur le marché des Personnes Morales de Droit Public (IARD, Construction et Risques statutaires) que sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des caisses régionales métropolitaines du Crédit agricole sont inscrites dans cette démarche et le chiffre d'affaires qui en résulte est en croissance de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent.



Avec 96 % du chiffre d'affaires, le marché des Personnes Morales constitue le cœur d'activité historique de SMACL Assurances



Une croissance de 13 % sur le marché de l'assurance des Particuliers

Ce partenariat de distribution constitue un fort levier de développement sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé : le chiffre d'affaires 2014 sur ce marché atteint au global 24,5 M€, en évolution de près de 16 % par rapport à 2013.

Un autre élément significatif du développement sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé est le développement du chiffre d'affaires sur le marché des risques d'entreprise, avec un chiffre d'affaires 2014 s'établissant à 3,5 M€ (dont plus de 65 % sur la branche automobile), en progression de 60 % par rapport à l'exercice précédent.

En matière de sinistralité sur l'ensemble du marché IARD des Personnes Morales (droit public et droit privé), les résultats techniques nets de réassurance en exercice de survenance s'établissent à 77 %, en évolution favorable de 4 points par rapport

à l'exercice précédent. Cette amélioration sensible et avérée des résultats, en dépit d'une sinistralité significative, traduit la pertinence des actions de consolidations tarifaires et de souscription mises en œuvre depuis plusieurs exercices, ainsi que celle du programme de réassurance souscrit.

Risques statutaires : une évolution favorable

Sur la branche Risques statutaires, SMACL Assurances souscrit tant dans le cadre des réponses aux appels d'offres pour les collectivités de moyenne et grande importance, qu'au travers du partenariat de distribution conclu avec les caisses régionales du Crédit Agricole pour les petites collectivités.

Sur ce marché tendu, SMACL Assurances a maintenu l'application des conditions de souscription définies dans le plan de redressement mis en œuvre courant 2010, avec pour objectif la recherche d'un retour à l'équilibre à court terme sur la branche. Les mesures prises tant en termes de souscription, de retraitement post souscription, que de majoration des cotisations en portefeuille et d'intensification des procédures de contrôle interne, continuent de produire leurs effets et se traduisent par un S/C net de réassurance, en amélioration significative depuis trois ans.

Le chiffre d'affaires sur cette branche s'établit à 35,8 M€ en 2014.

Particuliers : un développement maîtrisé

Le portefeuille de SMACL Assurances sur le marché des particuliers s'établit à 13,9 M€ en fin d'exercice 2014, en croissance de 13 % par rapport à l'exercice précédent. L'objectif recherché : atteindre à l'horizon 2016/2017, par un développement maîtrisé, une assiette de cotisations permettant d'absorber la volatilité inhérente à tout portefeuille d'assurance.

En fin d'exercice 2011, un partenariat de distribution des produits d'assurance des particuliers a été conclu avec le Crédit Social des Fonctionnaires, sur la cible affinitaire des fonctionnaires : les résultats enregistrés dans ce cadre et constatés sur deux exercices sont conformes aux attentes en termes de développement, et ont largement contribué à l'évolution du portefeuille global des particuliers sur cette période.

En décembre 2014, le Conseil de Surveillance de SMACL Assurances d'une part, et le Conseil d'Administration de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) d'autre part, ont pris une délibération autorisant leurs présidents respectifs à poursuivre le dialogue initié, pour jeter entre ces deux Mutuelles les bases d'une coopération politique et opérationnelle qui vise un développement réciproque au service de la famille territoriale. Dans ce cadre, est notamment envisagée la distribution des produits assurance des particuliers de SMACL Assurances auprès des adhérents MNT.

Une mutuelle toujours plus proche et au service de ses sociétaires



31 M€ pour les collectivités sociétaires sinistrées

Encore et toujours le climatique

La sinistralité de l'année 2014 s'est caractérisée par une multiplicité d'événements climatiques d'ampleur au cours desquels les sociétaires touchés ont pu compter sur le soutien et l'accompagnement de SMACL Assurances. Certes moins nombreux qu'en 2013, mais avec une charge

brute comparable (31 M€), ces événements ont particulièrement impacté les garanties Catastrophes Naturelles (inondations dans le cadre d'épisodes cévenols). Dans ce contexte, SMACL Assurances réaffirme son attachement au régime legal « Catnat », sans lequel nombre de collectivités auraient des difficultés à mutualiser leurs risques.

Plus de 10 000 maires assurés et formés

SMACL Assurances est aujourd'hui reconnue comme la Mutuelle de la famille territoriale : le renouvellement des équipes municipales en 2014 a permis à nouveau de le mesurer. Plus de 10 000 élus locaux ont en effet placé leur confiance dans le contrat « Sécurité Elus » qui leur apporte une protection personnelle adaptée à l'exercice de leur mandat.

Parce que votre mandat vous engage personnellement

Sécurité élus

CONTRAT PREMIUM

PROTECTION JURIDIQUE ET
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE L'ÉLU

Pour souscrire, contactez un conseiller au
N°Azur 0 810 32 56 56

SMAC



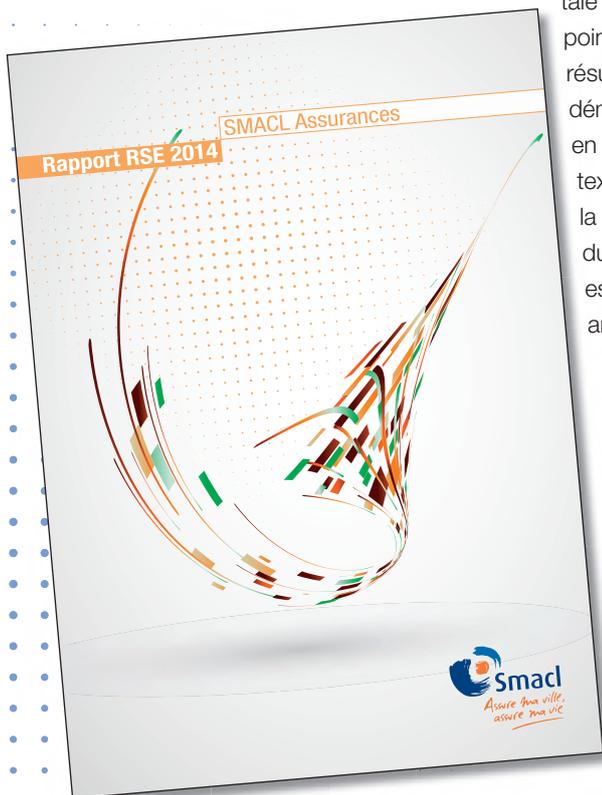
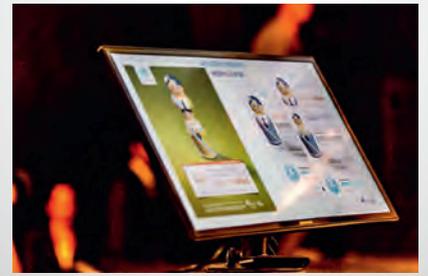
Parallèlement, SMACL Assurances a été partenaire de l'Université des Maires : partout en France, d'avril à décembre 2014, l'Association des Maires de France (AMF) et son organisme de formation, Mairie 2000, ont organisé un vaste programme de formation et d'information, destiné à accompagner les nouveaux élus pour faciliter leurs prises de fonction. Les différents ateliers proposés ont permis d'aborder les problématiques majeures de début de mandat : finances locales, intercommunalité, marchés publics, gestion de l'eau ou des déchets... ou encore les pouvoirs de police du maire et la responsabilité des élus, formations assurées par les experts de SMACL Assurances.

RSE : le développement durable comme enjeu majeur

La « valeur mutualiste ajoutée » alimente la démarche globale de responsabilité sociétale mise en œuvre au sein de SMACL Assurances. La Mutuelle a ainsi mobilisé ses équipes dans un dispositif d'amélioration continue, inscrit dans le projet d'entreprise. En 2014, le Conseil d'administration a conforté cette volonté avec la création d'un Comité Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste, présidé par Jean Auroux. Ce comité a pour principales missions d'apprécier le niveau de responsabilité sociétale de la Mutuelle, et de suivre l'organisation de la vie mutualiste. Dans ce cadre, a été rédigé, conformément aux nouvelles exigences, un rapport spécifique Responsabilité Sociétale d'Entreprise, reprenant les points saillants du dispositif, les résultats et indicateurs de la démarche RSE mise en œuvre en conformité tant avec les textes réglementaires qu'avec la charte de développement durable du GEMA (ce rapport est joint au présent rapport annuel : voir p.20).

Trophée d'Or du Media Courier 2014

À l'occasion des Trophées du Media Courier 2014, organisés par la Poste, SMACL Assurances a obtenu le Trophée d'or, dans la catégorie créativité, pour sa campagne de marketing direct menée dans le cadre des élections municipales 2014, pour le contrat Sécurité Elus.



Nouveau contrat Auto : le conducteur encore mieux protégé



Lancé en 2014, le nouveau contrat Auto SMACL Assurances innove en protégeant toujours plus le conducteur : jusqu'alors séparée des garanties de base, la garantie « assurance du conducteur » est désormais incluse, un avantage tangible.

Le nouveau contrat Auto renforce également l'indemnisation des véhicules non réparables, avec une option qui majore de 30 % la « valeur à dire d'expert », quel que soit l'âge du véhicule. Une véritable exclusivité SMACL Assurances, dans la logique de son engagement pour offrir des prestations toujours plus proches des attentes de ses sociétaires.

Quand SMACL Solidarité répond présent

Le fonds de solidarité de la Mutuelle, géré par l'association SMACL Solidarité, vient en aide aux sociétaires devant faire face à des sinistres non couverts au titre de leurs contrats. A ce titre, la commune de Fontenay-Tressigny (5 000 habitants, Seine-et-Marne) avait fait l'objet, en septembre et novembre 2014, de vols d'armoires et de câbles électriques alimentant l'éclairage du stade, pour un préjudice de 71 000 euros. Ces actes de vandalisme ayant été commis à l'extérieur, ils n'entraient pas dans la couverture du contrat.

Au vu du dossier présenté, le conseil d'administration de SMACL Solidarité a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 35 000 euros, la plus importante de ces dernières années.



35 000 € pour aider la commune de Fontenay-Tressigny (77)

Création du Prix Territoria de la prévention et de la gestion des risques

En partenariat avec l'Observatoire national de l'innovation publique, SMACL Assurances lance le Prix Territoria destiné à valoriser les meilleures pratiques des collectivités en matière de prévention et de gestion des risques. Plusieurs domaines sont concernés : la protection du patrimoine communal, l'hygiène et la sécurité des agents au travail, l'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde...

territoria.asso.fr

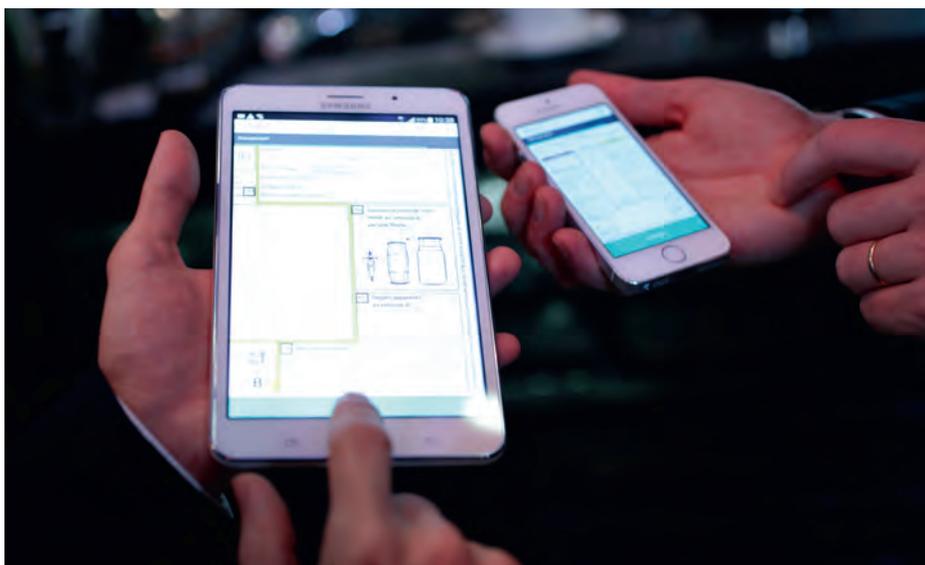


Jean-Luc De Boissieu et le sénateur Gourmac à l'occasion de la signature de la convention en novembre 2014



Route du Rhum 2014 : SMACL Assurances bien embarquée !

A bord de de son trimaran, Gilles Lamiré portait les couleurs de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et... SMACL Assurances ! La Mutuelle figurait ainsi au nombre des sponsors du skipper cancalais qui occupait une belle 3^e place sur le podium à Pointe-à-Pitre.



Une application gratuite qui complète le « bouquet de services en ligne » proposé aux sociétaires

Dématérialisation : l'e-constat en ligne

Depuis décembre 2014, les sociétaires de SMACL Assurances peuvent gratuitement, à partir d'un smartphone, déclarer directement leurs accidents matériels à la Mutuelle, sur le modèle du constat amiable sur papier. Cette application e-constat auto vient compléter le « bouquet de services en ligne » proposé aux sociétaires. Outre la possibilité de souscrire et de payer sa cotisation directement sur le site de

la Mutuelle pour les particuliers, les personnes morales ont la faculté de déclarer leurs sinistres et d'en suivre la gestion en ligne, de même qu'elles peuvent y gérer leurs flottes automobiles. Par ailleurs, les collectivités trouvent sur le site de SMACL Assurances un outil d'aide à la gestion de leur « document unique », indispensable à la gestion de leurs risques en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Mémento du Maire : référéncé par le ministère de l'Ecologie

La nouvelle stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, présentée en juillet 2014 par la ministre de l'Ecologie, a intégré le lancement du portail web georisques.gouv.fr, qui cite parmi ses sources le site mementodumaire.net, coédité par SMACL Assurances et l'Institut des risques majeurs de Grenoble (IRMa). Une belle référence pour ce partenariat, déjà concrétisé par l'édition d'un des 15 guides de bonnes pratiques SMACL, consacré au Plan Communal de Sauvegarde.

L'Observatoire SMACL, outil exemplaire

Parmi les services mutualistes créés par SMACL Assurances, l'Observatoire des risques de la vie territoriale a pour ambition de « restituer aux sociétaires la matière juridique qui leur appartient » : les dizaines de mil-



liers de dossiers traités par la Mutuelle et qui constituent « un retour d'expérience » unique dont la diffusion participe à la prévention des risques territoriaux. Animé en partenariat avec les principales fédérations d'élus locaux et de fonctionnaires, l'Observatoire édite chaque année son Rapport qui constitue une base de données et d'analyses sans équivalent sur l'évolution des risques de la vie territoriale. A ce titre, le Service central de prévention de la corruption (SCPC) - service interministériel placé sous l'autorité du Garde des Sceaux - le qualifie « d'aide précieuse pour l'évaluation de la probité au niveau local. » La reconnaissance d'un outil de prévention devenu incontournable.



Rapport de gestion

Édito du Directeur général*

L'année 2014 a été marquée par la célébration du 40^e anniversaire de la Mutuelle, et par un triptyque électoral :

- renouvellement de l'Assemblée Générale de la Mutuelle en mai 2014, avec formation d'un nouveau Conseil de Surveillance et élection d'un nouveau Président, Monsieur Jean-Luc de Boissieu,
- renouvellement des instances représentatives du personnel,
- élections municipales (impactant le cœur métier de SMACL Assurances que sont les collectivités territoriales).

La conviction des fondateurs de la SMACL en 1974 est devenue réalité : il y a place dans notre pays pour une mutuelle d'assurances des collectivités territoriales. Au terme de ces 40 premières années, SMACL Assurances est reconnue comme étant la Mutuelle d'Assurances de la Famille Territoriale, et poursuit un développement serein et maîtrisé. Le renouvellement des équipes municipales des 36 600 communes de France a été l'occasion de conforter cette image auprès des nouveaux élus, qui ont été nombreux à accorder leur confiance à SMACL Assurances, notamment par la souscription de plus de 10 000 polices Sécurité Elus.

Le programme de mandat du nouveau Conseil de Surveillance est principalement orienté autour des axes suivants :

- la préparation à l'entrée en vigueur de Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016,
- le renforcement de la proximité sociétaire,
- la consolidation de l'ancrage territorial, avec des axes de développement en direction des acteurs de la vie locale qui évoluent dans le sillage des collectivités territoriales sans être soumis au Code des marchés publics : sociétés d'économie mixte (SEM), entreprises publiques locales (EPL), régies, associations, coopératives et plus généralement tous organismes sui generis,
- le développement du portefeuille des particuliers, par l'intensification des partenariats de distribution existants, et la conclusion de nouveaux accords.

Les plans d'actions mis en œuvre par le Directoire en 2014 sur un horizon pluriannuel, ont pour objectif de s'inscrire sur chacune de ces orientations, tout en assurant un développement maîtrisé, une consolidation des résultats techniques, et un renforcement des fonds propres.

En synthèse, le bilan de l'exercice est positif, et s'articule autour des principaux faits marquants repris ci-dessous :

- une évolution du chiffre d'affaires de plus de 3 %, quand l'évolution sur le marché de l'assurance IARD n'est que de 1,5 %,
- un niveau de S/C net de réassurance en exercice de survenance toutes branches confondues s'établissant à 81 %, en amélioration de 3 points par rapport à l'exercice 2013, et de 8 points par rapport à l'exercice 2012, et ce, nonobstant une sinistralité climatique significative,
- un ratio de frais généraux sur cotisations brutes contenu à 21 %,
- une progression du ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité, qui s'établit à 236 % avec plus-values latentes, soit une progression de 37 points par rapport à l'exercice précédent,
- une alimentation de la provision d'égalisation Tempête à concurrence de 2.9 M€,
- un résultat net de 5.9 M€, permettant une alimentation des fonds propres d'autant (soit une évolution 2014/2013 de 10 %).

À ces résultats économiques s'ajoutent l'ensemble des actions qualitatives conduites en 2014 et notamment :

- la mise en œuvre d'un dispositif d'optimisation des performances, qui a :
 - concouru à la mise sur le marché en 2014 de 15 % d'offres supplémentaires en volume par rapport à l'exercice précédent,
 - permis de résister à une pression concurrentielle exacerbée, et de reconstituer globalement le chiffre d'affaires remis en cause (IARD et Risques Statutaires).
- le développement de nouveaux champs de dématérialisation, avec notamment la mise en place d'un bulletin de paie électronique,

l'organisation d'un scrutin électronique pour le renouvellement des instances de représentation du personnel, l'entrée de SMACL Assurances dans le dispositif e-constat, le choix d'un outil de capture électronique des documents...

- la modernisation du système d'information avec notamment :
 - la poursuite développement d'un nouvel outil de souscription et de gestion des contrats des personnes morales (projet PROSPER),
 - la sécurisation de la gestion des prestations statutaires par la migration de la gestion vers un nouvel outil,
- le maintien des certifications ISO 9001, OHSAS 18 001 et ISO 14 001,
- l'engagement de SMACL Assurances dans une démarche de labellisation diversité.

Enfin, je ne saurais terminer cette présentation sans nous féliciter des discussions engagées à compter de septembre 2014 avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) en vue de conclure un partenariat essentiel et structurant, puisque :

- les deux Mutuelles s'adressent au même marché,
- les activités de nos Mutuelles sont complémentaires, et non concurrentielles (IARD, et Santé Prévoyance),
- les valeurs portées par chacune d'entre elles sont partagées,
- les deux Mutuelles ont une notoriété certaine sur ce marché.

Après 40 années d'existence sur le marché de la famille territoriale, le savoir-faire de SMACL Assurances est connu et reconnu : les parts de marché acquises, les résultats enregistrés, les perspectives de développement maîtrisé et l'implication forte de l'ensemble des équipes sont autant d'atouts qui me rendent confiant sur la progression et l'équilibre des résultats de notre Mutuelle pour les années à venir.

Christian OTTAVIOLI

Directeur général*

*après décision de l'Assemblée générale du 24 avril 2015, SMACL Assurances adopte une gouvernance moniste.

I - Environnement de la société

1. Environnement économique

Alors même que le marché de l'assurance de personnes poursuit son développement, avec une croissance de 7 % en 2014, portant le volume global des cotisations à près de 150 Md€ sur ce secteur, le ralentissement de la croissance constaté dès 2013 se poursuit sur le marché de l'assurance IARD, avec une évolution 2014/2013 de seulement 1.5 %, (quand les deux exercices précédents avaient respectivement connu des évolutions de 2 % et 4 %). Dans un contexte de crise économique, l'évolution de la matière assurable est freinée par une concurrence de plus en plus forte des acteurs du marché IARD. En 2014, ce marché pèse 51 Md€.

D'un point de vue sinistralité, 2014 est un exercice marqué par la survenance de multiples événements climatiques d'ampleur (inondations hivernales et épisodes cévenols multiples, orages de grêle, cyclone à La Réunion,...) dont le coût d'indemnisation est globalement estimé à 2,2 Md€, c'est-à-dire une enveloppe une fois et demi plus importante que celle de l'exercice précédent.

Sur la branche automobile, si la baisse du nombre d'accidents matériels se poursuit (- 3 % par rapport à l'exercice précédent), on constate une augmentation de 2 % de la fréquence des accidents induisant des conséquences corporelles (victimes blessées ou décédées). Parallèlement, la hausse des coûts moyens des sinistres corporels se confirme, impactant d'autant la charge supportée par les assureurs.

2. Environnement réglementaire

La directive Solvabilité 2, adoptée en 2009, prévoit la réforme des règles européennes définissant la solvabilité des sociétés d'assurances, c'est-à-dire leur capacité à respecter les engagements qu'elles prennent auprès de leurs clients. Leur solvabilité dépend des ressources qu'elles ont – provisions, fonds propres et actifs détenus (actions, obligations, etc.) – pour faire face à ces engagements. Les exigences sont structurées en trois piliers :

- Premier pilier : les exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres et de calculs des provisions techniques ;
- Deuxième pilier : les exigences en matière d'organisation et de gouvernance des organismes ;
- Troisième pilier : les exigences en matière d'informations prudentielles et de publication.

2014 a été l'année de finalisation d'un certain nombre de projets de mise en œuvre Solvabilité 2, puisqu'il s'agissait de l'avant dernière année de préparation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, fixée le 1er janvier 2016. La production de rapports et états quantitatifs d'une forme nouvelle a été demandée aux assureurs dès septembre 2014, (ORSA notamment), en anticipation de Solvabilité 2.

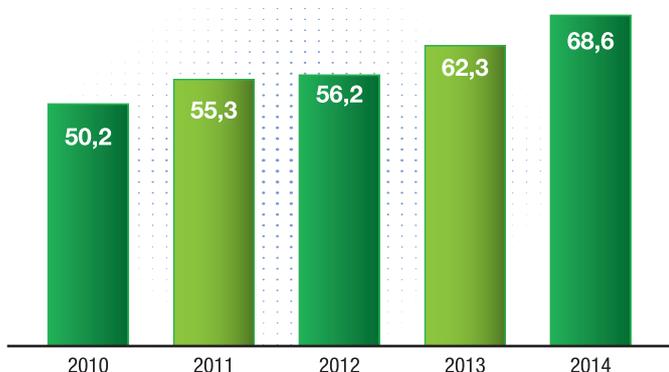
3. Environnement financier

L'année 2014 aura été marquée en premier lieu par une importante baisse des taux : les différentes mesures annoncées par la Banque Centrale Européenne au cours de l'année ont contribué à faire passer l'OAT 10 ans de 2,56 % à 0,83 %. En second lieu, est à relever la variation importante du baril de pétrole qui perd près de 50 % de sa valeur et finit l'année 2014 à moins de 60 \$. Le contraste entre la reprise supposée de l'économie américaine et la stagnation constatée de l'économie européenne se retrouve dans l'évolution des indices actions : alors que le CAC 40 affiche une performance annuelle quasi nulle (-0,5 %), le Dow Jones croît, lui, de plus de 7 %.

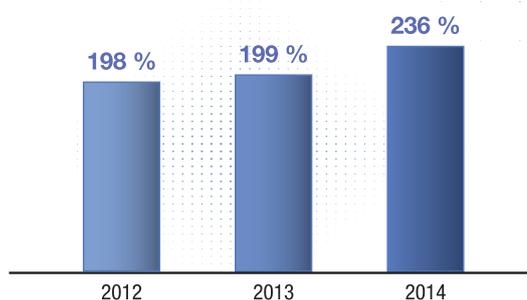
II - Activité de SMACL Assurances au cours de l'exercice 2014

Évolution des capitaux propres durs en M€

+ 37 % depuis 2010



Taux de couverture de l'exigence de marge (avec plus values latentes)



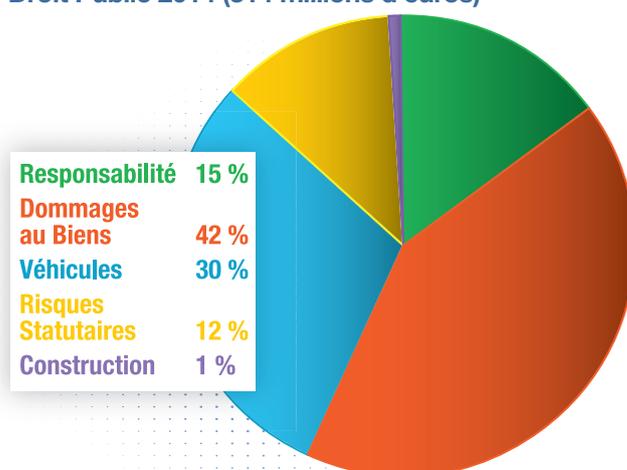
Le taux de couverture de l'exigence de marge (calculé avec plus values latentes) s'établit à 236 %, en progression de 37 points par rapport à 2013. Calculé hors plus values latentes, le ratio de couverture de la marge de solvabilité évolue de 7 points par rapport à l'exercice précédent, passant de 161 % à 168 %.

Évolution des cotisations par marché

Primes acquises

	2012	2013	2014
Personnes morales de droit public	291,2	307,5	314,0
Personnes morales de droit privé	19,7	21,2	24,5
Particuliers	10,6	12,3	13,9
TOTAUX	321,5	341,0	352,4
	+ 6 %		+ 3,3 %

Ventilation du chiffre d'affaires personnes morales de Droit Public 2014 (314 millions d'euros)

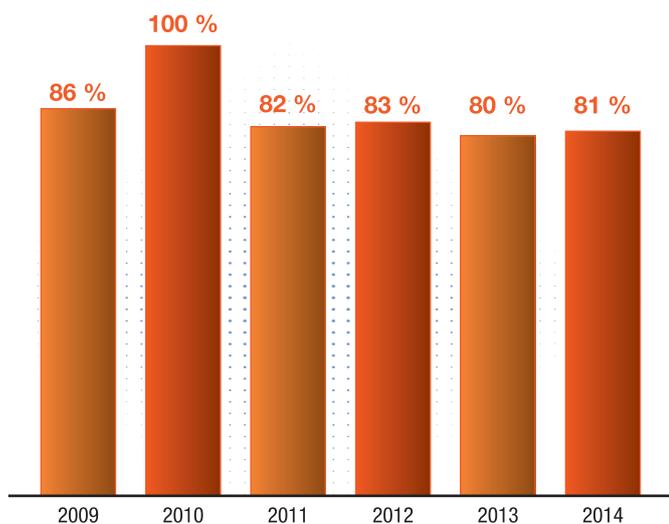


21 000 Personnes Morales de Droit Public sociétaires

38 000 Personnes Morales de Droit Privé sociétaires

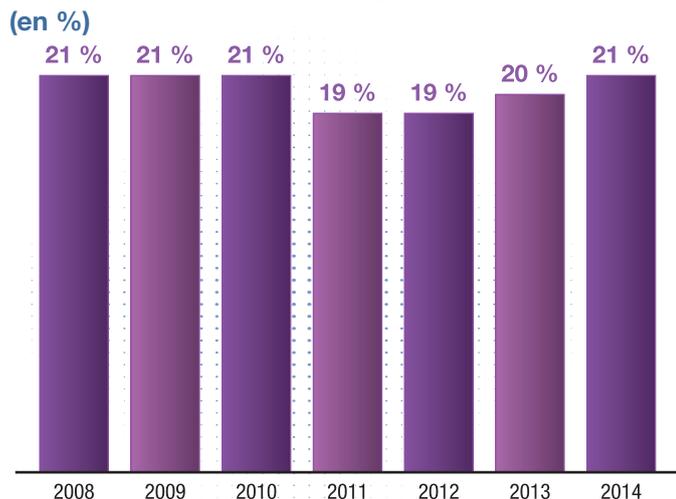
S/C nets de réassurance des cinq derniers exercices toutes branches confondues, vus au 31/12/2014

(avant intervention du traité en excédent de pertes annuelles)



Pour mémoire, le S/C 2013 vu au 31/12/2013 s'établissait à 84 %.

Évolution des ratios de frais généraux/cotisations (en %)



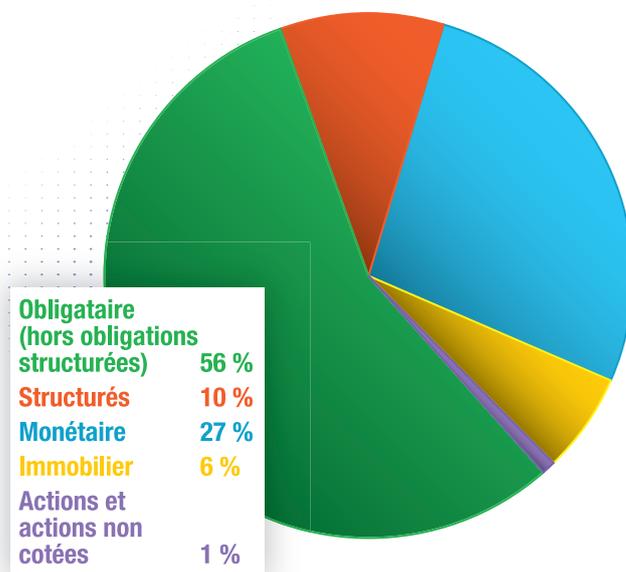
Malgré la moindre progression du chiffre d'affaires 2014, le ratio de frais généraux est contenu à 21 %.

Une gestion financière alliant sécurité et performance

Le portefeuille de SMACL Assurances est géré de manière prudente, assurant la sécurité financière et une liquidité suffisante pour faire face aux engagements de la Mutuelle. Cette gestion prudente dégage une rentabilité mesurée du portefeuille de placement.

Au 31/12/2014 le portefeuille de placement de SMACL Assurances est évalué, en valeur nette comptable, à 438 M€.

Il est majoritairement composé de titres obligataires.



34 500 personnes physiques à titre individuel (dont 10 000 ayant souscrit un contrat Sécurité Elus)

87 Conseils Généraux (soit un taux de présence de 90 %)

18 Conseils Régionaux (soit un taux de présence de 80 %)

2. Faits marquants 2014

En 2014, SMACL Assurances a poursuivi son plan d'actions volontariste de consolidation des ratios économiques de la Mutuelle, et d'accroissement du niveau des fonds propres.

2.1 Résultat économique global et renforcement des fonds propres

2014 a été une année marquée :

- par la survenance d'une multiplicité d'événements climatiques, impactant tant les garanties Tempête/Grêle (orages de grêle notamment), que les garanties Catastrophes Naturelles (inondations dans le cadre d'épisodes cévenols),
- par la survenance de dix sinistres incendie de plus de 1 M€ (dont un estimé en fin d'exercice à 5 M€) représentant une charge brute globale de plus de 21 M€,
- par une baisse de fréquence de l'ordre de 7 points sur la garantie automobile.

Les évolutions tarifaires appliquées depuis plusieurs exercices, notamment sur la branche Dommages aux biens, ainsi que la révision du programme de réassurance, avec la mise en œuvre depuis 2 ans d'un traité de protection des cumuls de rétention, ont permis d'amortir cette sinistralité brute importante.

SMACL Assurances affiche donc cette année encore, dans un contexte économique général tendu, et malgré un niveau de sinistralité significatif, une solidité financière avérée, avec :

- une progression des cotisations de plus de 3 %, quand dans le même temps, le marché de l'assurance IARD n'évolue que de 1.5 %,
- un rapport S/C s'établissant à 81 % toutes branches confondues en exercice de survenance, en amélioration de 3 points par rapport à l'exercice 2013, et de 8 points par rapport à l'exercice 2012,

- un niveau de frais généraux sur cotisations égal à 21 %, intégrant pour 2014 des coûts à caractère exceptionnel afférent notamment au 40^{ème} anniversaire de la Mutuelle et au plan de communication lié à l'année électorale (municipales),
- un ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité, avec plus ou moins values latentes, égal à 236 %, en progression de 37 points par rapport à l'exercice 2013,
- l'alimentation de la provision d'égalisation pour 2.9 M€, portant son montant à 7.8 M€,
- le dégagement d'un résultat net excédentaire de 5.9 M€, **permettant l'alimentation des fonds propres et leur croissance de 10 %.**

2.2 Consolidation de la rentabilité de l'activité sur le marché des Personnes Morales

Le marché des Personnes Morales constitue le cœur d'activité historique de SMACL Assurances : il représente 96 % de son chiffre d'affaires (89 % pour le marché des Personnes Morales de Droit Public, et 7 % pour le marché des Personnes Morales de Droit Privé). Une directive européenne de 1992, transposée en droit français en 1998, impose aux **Personnes Morales de Droit Public**, de souscrire leurs marchés d'assurance par voie d'appel à concurrence, en respectant des procédures variant selon l'importance des marchés (mises en concurrence simplifiées, appels d'offres...). SMACL Assurances a donc, dès 1998, déployé des compétences spécifiques, mis en œuvre une organisation particulière et développé des outils performants, pour être en mesure de s'adapter aux nouvelles exigences de son marché et accroître son niveau de pénétration. Depuis 2000, le chiffre d'affaires Personnes Morales de SMACL Assurances a été multiplié par sept.

2.2.1. Marché IARD des personnes morales

Comme chaque année depuis la mise en œuvre effective de la directive européenne sur les marchés publics d'assurance, les résultats de la campagne appels d'offres 2013 ont fortement impacté la constitution du chiffre d'affaires 2014.

Malgré 62 M€ d'affaires arrivant à terme au 31/12/2013 en IARD (représentant près de 25 % du chiffre d'affaires SMACL Assurances sur ce marché), SMACL Assurances a poursuivi le plan de consolidation des fondamentaux économiques mis en œuvre depuis 2010, et atteint les objectifs fixés tant en termes de développement du chiffre d'affaires que de résultats techniques.

De sorte à être présente sur l'ensemble des strates du marché des Personnes Morales (et non pas sur les seules collectivités de moyenne et grande importance recourant aux procédures d'appels d'offres formalisées), SMACL Assurances a conclu depuis 2003, des accords de distribution avec les caisses régionales du Crédit Agricole, tant sur le marché des Personnes Morales de Droit Public (IARD, Construction et Risques statutaires) que sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé. Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires souscrit au titre de ce partenariat s'élève à 32 M€ (27 M€ sur le marché des Personnes Morales de Droit Public, et 5 M€ sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé), en croissance de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce partenariat de distribution constitue un fort levier de développement sur le marché des Personnes Morales de Droit Privé : le chiffre d'affaires 2014 sur ce marché atteint au global 24.5 M€, en évolution de près de 16 %, (+ 3,3 M€) par rapport à 2013, dont 1.2 M€ issu du partenariat.

Un autre élément significatif du développement sur le marché des Personnes Morales



de Droit Privé est le développement du chiffre d'affaires sur le marché des risques d'entreprise, avec un chiffre d'affaires 2014 s'établissant à 3.5 M€ (dont plus de 65 % sur la branche automobile), en progression de 60 % par rapport à l'exercice précédent.

En matière de sinistralité sur l'ensemble du marché IARD des Personnes Morales (droit public et droit privé), nonobstant la survenance d'une multiplicité d'événements climatiques (inondations, orages de grêle) et celle de plus d'une dizaine de sinistres incendie importants (dont un de plus de 5 M€), les résultats techniques nets de réassurance en exercice de survenance s'établissent à 77 %, en évolution favorable de 4 points par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration sensible et avérée des résultats, en dépit d'une sinistralité significative, traduit la pertinence des actions de consolidations tarifaires et de souscription mises en œuvre depuis plusieurs exercices, ainsi que celle du programme de réassurance souscrit (avec notamment le renouvellement en 2014 du traité XS aggregate protégeant les cumuls de rétention sur incendie et tempête souscrit depuis 2013).

2.2.2. Marché des Risques statutaires

Sur la branche Risques statutaires, SMACL Assurances souscrit tant dans le cadre des réponses aux appels d'offres pour les collectivités de moyenne et grande importance, qu'au travers du partenariat de distribution conclu avec les caisses régionales du Crédit Agricole pour les petites collectivités.

Sur ce marché tendu, SMACL Assurances a maintenu l'application des conditions de souscription définies dans le plan de redressement mis en œuvre courant 2010, avec pour objectif la recherche d'un retour à l'équilibre à court terme sur la branche. Les mesures prises tant en termes de souscription, de retraitement post souscription, que

de majoration des cotisations en portefeuille et d'intensification des procédures de contrôle interne, continuent de produire leurs effets, puisque le rapport S/C de l'exercice 2014 s'établit à 90 % en net de réassurance, en amélioration de 8 points par rapport à l'exercice 2013, de 12 points par rapport à l'exercice 2012 et de 27 points par rapport à l'exercice 2011.

Le chiffre d'affaires sur cette branche s'établit à 35,8 M€ en 2014, contre 38,6 M€ en 2013. Ce recul s'explique principalement par le maintien des modalités de souscription, qui n'ont pas permis, dans le cadre de la campagne 2013, de reconstituer l'intégralité du chiffre d'affaires arrivant à terme.

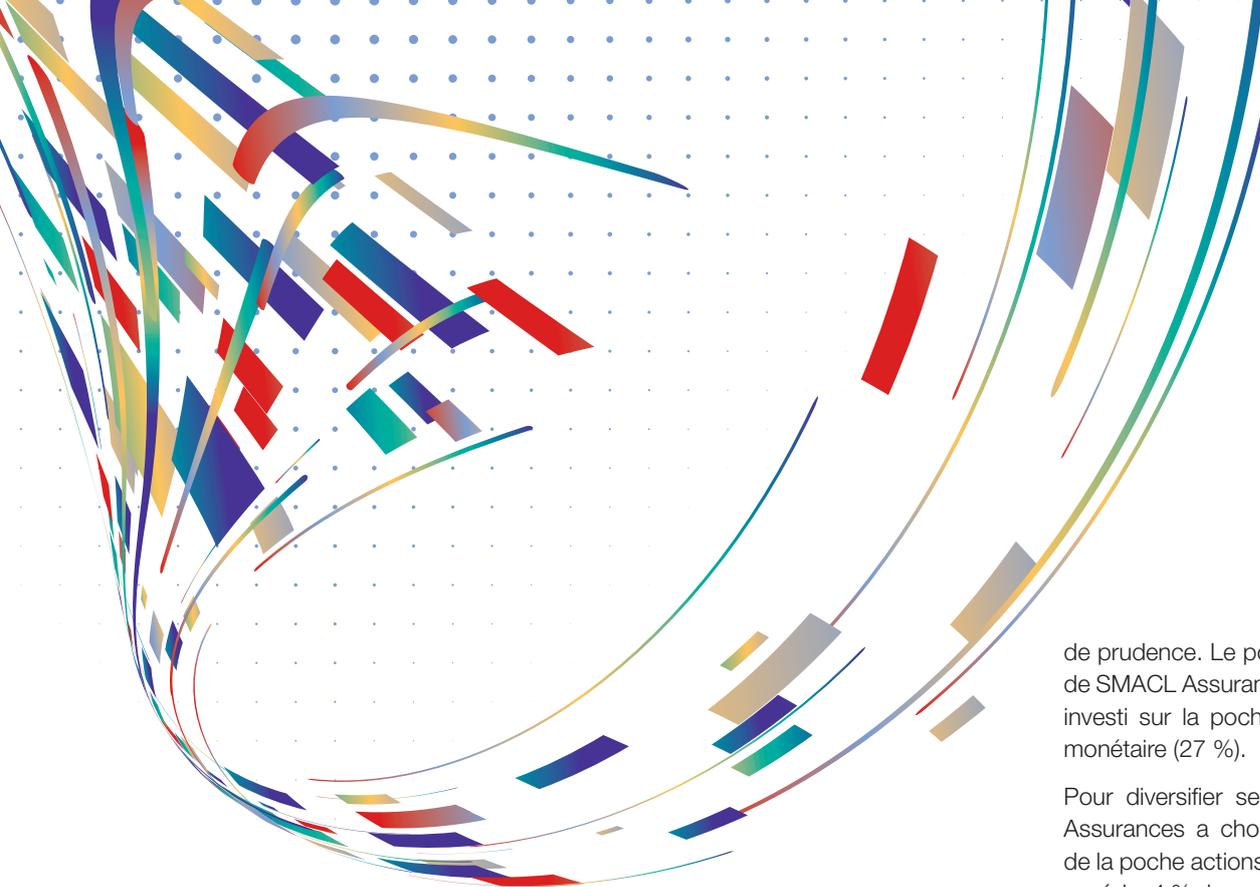
2.3 Développement maîtrisé sur le marché des Personnes Physiques

Le portefeuille SMACL Assurances sur le marché des particuliers s'établit à 13,9 M€ en fin d'exercice 2014, en croissance de

13 % par rapport à l'exercice précédent. L'objectif recherché est l'atteinte à horizon 2016/2017, par un développement maîtrisé, d'une assiette de cotisations permettant d'absorber la volatilité inhérente à tout portefeuille d'assurance.

En fin d'exercice 2011, un partenariat de distribution des produits d'assurance des particuliers a été conclu avec le Crédit Social des Fonctionnaires, sur la cible affinitaire des fonctionnaires : les résultats enregistrés dans ce cadre et constatés sur deux exercices sont conformes aux attentes en termes de développement, et ont largement contribué à l'évolution du portefeuille global des particuliers sur cette période.

En décembre 2014, le Conseil de Surveillance de SMACL Assurances d'une part, et le Conseil d'Administration de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) d'autre part, ont pris une délibération autorisant leurs présidents respectifs à



poursuivre le dialogue initié, pour jeter entre ces deux Mutuelles les bases d'une coopération politique et opérationnelle qui vise un développement réciproque au service de la famille territoriale. Dans ce cadre, est notamment envisagée la distribution des produits assurance des particuliers SMACL Assurances auprès des adhérents MNT.

En termes de résultats techniques, l'exercice 2014 affiche un décalage par rapport aux prévisions du pluri-annuel, avec un S/C 2014 net de réassurance (tardifs compris) s'établissant à 113 % en évolution défavorable de 12 points par rapport à 2013. Cette dégradation est principalement imputable à la survenance de :

- deux sinistres très importants sur la branche véhicule à moteur, qui représentent au global près de 4 M€ en net de réassurance, soit environ un tiers des cotisations nettes de réassurance de ce portefeuille,
- deux sinistres exceptionnels sur la branche Dommages aux biens (qui représentent 10 points de S/C sur la branche), et des événements climatiques (qui représentent 16 points de S/C sur la branche).

Ces constats illustrent la difficulté d'appréciation des équilibres techniques sur un portefeuille dont la taille ne permet pas de réelle mutualisation, et justifient d'autant les actions de développement et de partenariats initiées pour dépasser le seuil critique en termes d'encaissement.

2.4 Maîtrise des risques bilantiels (avec pour objectif la réduction de la volatilité et de l'ampleur des chocs de nature à impacter les différents éléments de bilan)

SMACL Assurances a **maintenu en 2014 la politique de provisionnement** en cours sur les risques **IARD**.

Sur le volet Risques statutaires, des évolutions ont été apportées :

- d'une part, le remplacement des tables de provisionnement utilisées jusqu'alors par des tables établies à partir des statistiques avérées du portefeuille SMACL Assurances. Ces tables ont fait l'objet d'une certification par un cabinet d'actuaire agréé.
- d'autre part, la mise en œuvre d'une procédure plus exhaustive des évaluations des provisions dossiers, induisant de fait, une évolution du calcul des provisions pour tardifs.

Ces évolutions visent à optimiser l'adéquation entre provisionnement et réalité du risque. Ces travaux ont été conduits par le Département Actuariat et Technique, assisté, dans la phase de certification, par un cabinet d'actuaire.

Dans le cadre de la maîtrise des risques financiers, la politique de placement 2014 de SMACL Assurances s'est inscrite dans la continuité de celle des exercices précédents, avec le maintien d'un objectif d'optimisation du rendement tout en respectant les règles

de prudence. Le portefeuille de placement de SMACL Assurances est majoritairement investi sur la poche obligataire (66 %) et monétaire (27 %).

Pour diversifier ses placements, SMACL Assurances a choisi d'augmenter la part de la poche actions, sans qu'elle ne puisse excéder 4 % du portefeuille global. Dans un premier temps, 4 M€ ont été investis sur cette poche en 2014.

En 2014, le résultat financier s'établit à 10.7 M€, ce qui dans un contexte de crise économique et financière et de taux bas, atteste de l'efficacité des actions de maîtrise des risques conduites par les équipes financières.

Pour maintenir une large protection du bilan en cas de sinistralité exceptionnelle, SMACL Assurances a renouvelé en 2014 le traité de réassurance XS souscrit en 2013 et dont l'objet est de protéger le cumul des conservations de SMACL Assurances en l'hypothèse de survenance, au cours d'un même exercice, d'une multiplicité de sinistres incendies et/ou tempête. La configuration de la sinistralité enregistrée en 2013, puis en 2014 avec une récurrence de sinistres climatiques tout au long de l'exercice et la survenance de plusieurs sinistres incendie significatifs, a démontré la pertinence de ce renouvellement.

Enfin, une garantie globale permet de couvrir pour une portée de 15 M€ l'ensemble des dommages, toutes branches confondues à l'exception des Risques statutaires, dans le cadre d'un traité en excédent de pertes annuelles conclu avec le groupe Ethias.

Enfin, dans le cadre de la **poursuite des travaux de préparation à Solvabilité II**, SMACL Assurances a réalisé en 2014, pour la seconde année consécutive, un **rapport ORSA**, adressé à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en septembre 2014. Ce document présente l'élaboration de la stratégie centrée sur les attentes du

sociétariat, sa déclinaison opérationnelle au travers du plan pluri-annuel, et sa sécurisation par la maîtrise et le pilotage en amélioration continue des différents risques auxquels SMACL Assurances est exposée (risques de souscription, risques opérationnels, risques bilantiels). Dans le précédent rapport ORSA "à blanc", remis à l'ACPR en septembre 2013, l'approche prospective avait été réalisée uniquement dans le cadre de Solvabilité I. Dans le cadre de l'exercice ORSA 2014 (premier exercice ORSA officiel), la projection pluri-annuelle des indicateurs en Solvabilité II, en scénario central et en scénarii stressés et la modélisation du risque CAT ont été intégrés.

L'ensemble des travaux conduits montre la robustesse de la solvabilité de SMACL Assurances dans le cadre de la future réglementation.

2.5 Optimisation du résultat net après impôt grâce au dispositif CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

Le dispositif Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi ouvert depuis janvier 2013 permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés d'obtenir un crédit d'impôt égal à 6 % de l'ensemble des rémunérations brutes versées aux salariés ne touchant pas plus de 2.5 fois le SMIC, ce qui équivaut, pour 2014, pour SMACL Assurances, à un crédit d'impôt potentiel de l'ordre de 0,8 M€.

Dans ce cadre, SMACL Assurances a donc recensé les dépenses engagées en 2014 dans les domaines suivants :

- Investissement,
- Recherche et Innovation,
- Formation,
- Recrutement et prospection de nouveaux marchés,
- Transition écologique et énergétique,

lesquelles lui ont permis de bénéficier effectivement de ce crédit d'impôt.

2.6 Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Consciente depuis de nombreuses années que son développement ne pourrait se poursuivre que s'il était économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable, SMACL Assurances a mobilisé ses équipes dans un dispositif d'amélioration continue décliné dans l'acte 2 du projet d'entreprise qui s'inscrit dans la continuité de l'acte 1.

Ce second volet du projet d'entreprise est construit autour des trois piliers que sont la valeur sociétale ajoutée, la valeur économique ajoutée et la valeur sociale ajoutée. La valeur mutualiste ajoutée résulte de la déclinaison et de la conjugaison de ces trois volets. Elle alimente la démarche globale de responsabilité sociétale mise en œuvre au sein de la Mutuelle qui se décline en engagements sociétaux, sociaux et environnementaux.

En 2014, SMACL Assurances inscrit encore plus largement cette volonté de prise en compte de l'enjeu développement durable, avec la **création par le Conseil de Surveillance d'un Comité Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste**, présidé par M. Jean Auroux, membre du Conseil de surveillance. Ce comité a pour principales missions d'apprécier le niveau de responsabilité sociétale de la Mutuelle, et de suivre l'organisation de la vie mutualiste.

Dans ce cadre, a été rédigé, conformément aux nouvelles exigences, un rapport spécifique Responsabilité Sociétale d'Entreprise, reprenant les points saillants du dispositif, les résultats et indicateurs de la démarche RSE mise en œuvre en conformité tant avec les textes réglementaires qu'avec la charte de développement durable du GEMA (ce rapport est joint au présent rapport de gestion).



III - Facteurs de risques auxquels est exposée SMACL Assurances

1. Exposition au risque

Les risques auxquels SMACL Assurances est exposée, comme tout assureur, sont de quatre ordres :

- Risque Assurances (risque de souscription, risque de provisionnement),
- Risque de contrepartie (défaillance d'un réassureur),
- Risque de marché (risques portés par les actifs financiers),
- Risque opérationnel.

Des actions concourant à la maîtrise de ces risques sont engagées et décrites ci-après.

1.1 Risques assurances

1.1.1. Risque de souscription

Pour près de 90 % du chiffre d'affaires de SMACL Assurances (personnes morales de droit public), le mode de souscription des affaires suit les prescriptions du code des marchés publics dont l'appel d'offres est l'expression privilégiée, avec une durée de marché moyenne de 4 ans. Les risques de souscription résident essentiellement dans une tarification s'avérant insuffisante a posteriori du fait d'une mauvaise appréciation initiale du risque, de la survenance de risques majeurs (violences urbaines, événements naturels, attentats), ou d'une

surfréquence sinistres. Dans ce contexte, SMACL Assurances a mis en place depuis plus de dix ans, une organisation interne spécifique adaptée à ce mode de souscription, avec dispositifs de suivi et de contrôle permanent des risques souscrits (en amont et en aval), et s'est engagée dans une démarche drastique de sélection des risques à la souscription, de prévention et de surveillance du portefeuille. Du fait des modalités de souscription marchés publics, 15 à 20 % du portefeuille fait chaque année l'objet d'une remise en cause par voie d'appels à concurrence. Ce mécanisme impose la souscription d'affaires à des conditions de rentabilité technique satisfaisantes, et pour un volume permettant a minima le maintien du chiffre d'affaires, voire son développement. Les risques relatifs aux activités de souscription résident principalement dans le fait qu'une non-conformité récurrente de réponses aux appels d'offres (tarifs, conditions de garanties, conditions de réponses aux appels d'offre notamment quant aux délais), pourrait induire une non-atteinte des objectifs de réalisation (risque de sous-performance de la production) ou une sous-tarification des garanties (risque d'insuffisance de la rentabilité).

Le risque d'inadéquation entre engagements et couvertures de réassurance est maîtrisé par les procédures de formation, la mise à jour régulière des règles de souscription et le dispositif de contrôle permanent.

1.1.2. Risque de provisionnement

Les risques relatifs aux métiers d'indemnisation résident dans une non-application rigoureuse des clauses contractuelles, des normes de provisionnement ou des règles d'engagement et de paiement, qui entraîneraient une dérive des montants décaissés.

Les guides de provisionnement déterminent les règles suivant lesquelles les évaluations dossiers/dossiers sont effectuées, par nature de sinistre, et sont consultables par l'ensemble des gestionnaires et encadrants dans le portail intranet de SMACL Assurances.

À ces provisionnements dossiers/dossiers, s'ajoutent annuellement des provisions pour sinistres à payer (tardifs), dont le calcul est issu de méthodes actuarielles. Les dispositifs de contrôle interne mis en place permettent de s'assurer de la correcte application des procédures.

1.2 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie concerne principalement pour SMACL Assurances, les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu d'un réassureur. La politique de réassurance de SMACL Assurances retient comme orientations majeures le placement à 100 % du programme, la qualité des réassureurs (dont la notation est majoritairement comprise entre A- et AA+) et la dispersion des cessions, autant d'éléments de nature à limiter le risque de contrepartie. Les risques d'insolvabilité des réassureurs font l'objet d'un suivi récurrent par le responsable Réassurance, qui en rend compte au Directoire.



1.3 Risque de marché

Le risque de marché reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact sur les actifs et les passifs de l'entreprise.

Les risques financiers sont suivis et gérés quotidiennement, dans le respect des lignes directrices de la politique de placement définie annuellement par le Conseil de Surveillance. La composition exhaustive du portefeuille de placement, ainsi que l'analyse des risques financiers font l'objet de tableaux de bord récurrents, présentés chaque quinzaine au Comité Financier. Un reporting financier est élaboré mensuellement et également présenté au Comité Financier.

L'évaluation du portefeuille de placement et des simulations pour mesurer l'impact de variations de taux et de valorisation de l'actif et du passif est réalisée mensuellement, conformément aux dispositions de l'article R. 332-1-2 du Code des assurances.

1.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, aux systèmes internes, au personnel ou à des événements extérieurs. Il inclut les risques de non-conformité (fraude interne, fraude externe, lutte contre le blanchiment, CNIL, protection de la clientèle, etc), le risque lié à la norme OHSAS 18001 (santé et sécurité sur le lieu de travail), le risque lié à la norme ISO 9001 (qualité / clients), le risque d'interruption d'activité, de dysfonctionnement des systèmes,...

Les plans d'actions mis en œuvre au cours des exercices précédents permettent de considérer que le dispositif permanent de contrôle interne a atteint en 2014 un stade de maturité. Tous les métiers sont intégrés au déploiement du Dispositif Permanent de Contrôle Interne : les processus de

chaque structure sont mis à jour et documentés dans un progiciel dédié (e-front). Le document de référence est la politique de contrôle interne initiée dès 2011 par le Directoire et mise à jour chaque année. Elle permet de définir clairement le contrôle interne SMACL Assurances, d'en décrire les différents niveaux de contrôle, les principaux processus et procédures ainsi que les principaux éléments de reporting.

Outre la politique de contrôle interne, les salariés concernés disposent d'un manuel de contrôle interne ainsi que divers outils permettant, de manière opérationnelle, d'optimiser, de piloter et de rendre efficaces toutes les actions menées dans le cadre du contrôle interne. Ces documents font l'objet de mises à jour périodiques. Les référentiels de procédure continuent de s'enrichir, ainsi que les fiches de poste des salariés.

2. Pilotage des risques en amélioration continue

Pour sécuriser sa stratégie, et suivre le niveau global de risque qu'elle souhaite porter, SMACL Assurances a défini un certain nombre d'indicateurs d'appétence au risque. Prenant leurs racines dans le projet mutualiste et ses orientations stratégiques, ils découlent tant d'une vision politique que d'une vision économique.

Le Conseil de Surveillance exprime par **l'appétence aux risques** la vision politique des risques qu'il souhaite que SMACL Assurances poursuive. Il arbitre, pour le compte des sociétaires, le niveau d'appétence au risque de la Mutuelle, lequel constitue un compromis entre la

prise de risques nécessaire de l'entreprise pour assurer son action et son développement, et l'impératif abondement des fonds propres pour garantir sa sécurité.

Le Directoire traduit cette appétence en vision économique, par le suivi d'**indicateurs d'appétence** aux risques. Si le scénario central du pluri-annual fixe quantitativement le cap stratégique, l'appétence au risque représente la déviation maximale acceptée des indicateurs d'appétence quantitatifs par rapport au scénario central. Pour les objectifs qualitatifs que s'est fixés la Mutuelle, **l'appétence aux risques représente l'écart des indicateurs qualitatifs par rapport à ces objectifs.**

Les indicateurs d'appétence de SMACL Assurances se déclinent suivant quatre dimensions différentes, cohérentes avec la mesure des objectifs stratégiques de la Mutuelle :

1. dimension « **Solvabilité** »,
2. dimension « **Résultat ou Abondement de fonds propres** »,
3. dimension « **Performance Opérationnelle** »,
4. dimension « **Positionnement Marché** ».

Pour suivre l'ensemble de ses indicateurs, SMACL Assurances a mis en place un système de reporting très riche. Tous les départements reportent au Directoire des indicateurs de suivi de leur activité et de leur performance. Dans ce cadre, SMACL Assurances dispose de tableaux de bord de suivi de l'évolution des indicateurs à partir des observations passées.

3. Gouvernance des risques

La gouvernance des risques passe par la mise en œuvre d'un système intégré de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne, tous deux encadrés par un socle de plus d'une dizaine de politiques écrites (politique de gestion des risques de souscription, de gestion des risques liés à la gestion Actif/Passif, de gestion des risques de provisionnement, d'Audit Interne, de rémunération, d'honorabilité et compétences...).

La gouvernance des risques SMACL Assurances est organisée de sorte à mettre en place trois lignes de défense :

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support. Cette ligne de défense repose sur des garants du contrôle des risques puisqu'ils intègrent dans chacune des tâches quotidiennes effectuées, les principes d'une gestion des risques efficace. Afin de mailler l'ensemble des départements et services, SMACL Assurances, s'est dotée d'un réseau de référents-risques dont l'animation est assurée par le département Gestion des Risques. Ce réseau constitue une structure décentralisée, proche de l'opérationnel, et conserve une expertise centrale, notamment en termes de quantification du risque. L'expertise actuarielle est représentée au niveau de cette première ligne de défense, avec la réalisation de travaux actuariels servant les opérations d'assurance et les

aspects tarifaires. Les risques de non-conformité sont traités comme des risques opérationnels par cette première ligne de défense, en utilisant les règles méthodologiques identifiées dans le manuel de gestion des risques de non-conformité.

La deuxième ligne de défense est assurée par des entités qui dépendent hiérarchiquement du Directoire et notamment par les responsables des fonctions-clés : conformité, gestion des risques et avis actuariel. Cette ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par SMACL Assurances, cette deuxième ligne de défense intervient au niveau opérationnel pour initier des changements et pour supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

La troisième ligne de défense est assurée en priorité par l'Audit Interne. Cette ligne de défense fournit une revue indépendante de la qualité des procédures d'identification, de mesure et de

contrôle des risques. Le Comité d'Audit et le Comité des Risques, émanations du Conseil de Surveillance, surveillent pour son compte, la cohérence globale et l'efficacité du système de gestion des risques par rapport à la stratégie globale de l'entreprise. Ils peuvent s'appuyer en tant que de besoin sur les informations fournies par les fonctions-clés.

La maturité de SMACL Assurances en termes de gestion des risques, lui permet d'être en adéquation avec les attentes de la directive Solvabilité II.

4. Préparation à Solvabilité 2

SMACL Assurances a participé aux exercices préparatoires en septembre 2014.

Elle a remis ses chiffres Pilier 1 à l'ACPR. Ils laissent apparaître un ratio de solvabilité à 172% basé sur un SCR de 88 M€ et un MCR de 40 M€ (chiffres calculés au 31.12.2013).

IV - Perspectives 2015

2015 : Évolution de la gouvernance

SMACL Assurances est, depuis le 11 mai 2005, administrée par un Directoire et un Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 322-26-2 et suivants du Code des Assurances. Elle est la seule société d'assurance mutuelle française à avoir adopté ce mode de gouvernance duale.

Dans le cadre d'une Assemblée Générale Mixte de SMACL Assurances, en avril 2015, il sera proposé aux représentants des sociétaires une évolution du mode d'administration de la Mutuelle, pour passer d'une gouvernance duale à une gouvernance moniste, autour d'un Conseil d'Administration. Les raisons de ce changement tiennent principalement à la prochaine entrée en vigueur du nouveau

dispositif prudentiel issu de la transposition de la Directive dite Solvabilité 2 et notamment aux dispositions relatives à la gouvernance contenues dans le Pilier 2.

En effet, un certain nombre de principes lourds du système Solvabilité 2 s'opposent à la poursuite d'une gouvernance duale :

- en posant comme postulat de la nouvelle gouvernance que la responsabilité de la direction de la société et du respect de la nouvelle réglementation prudentielle échoit à « l'organe de gestion, d'administration ou de contrôle » (AMSB en anglais), le législateur européen fait sauter la distinction des rôles entre le management et le contrôle sur laquelle repose le système dual.
- en outre, en obligeant toutes les sociétés d'assurance à désigner plusieurs dirigeants effectifs personnellement responsables de la bonne application de la réglementation, alors même que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution exclut formellement la reconnaissance de tout membre du Conseil de Surveillance comme dirigeant effectif, la Directive renforce à l'extrême le rôle et les responsabilités du Directoire, et réduit le Conseil de Surveillance à un rôle de spectateur désengagé de la vie et des processus de décision de l'entreprise. Une telle concentration du pouvoir dans les mains des dirigeants opérationnels est antinomique avec les principes de gouvernance démocratique et mutualiste dont s'honore SMACL Assurances.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ayant accepté qu'un Président de Conseil d'Administration puisse être reconnu comme dirigeant effectif, SMACL Assurances proposera donc aux représentants de ses sociétaires de passer à une gouvernance moniste. Plus rien ne s'opposera donc à ce que le Président du Conseil d'Administration, élu indirectement par les sociétaires, puisse compter au nombre des dirigeants effectifs, si tel est le souhait des sociétaires. De la sorte, le représentant des sociétaires, investi par eux pour défendre leurs intérêts dans la marche de la Mutuelle, aura les attributions et l'autorité nécessaires pour participer à la bonne exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Cette évolution permettra d'éviter que le nouveau régime prudentiel dépouille les sociétaires de leurs droits et la Mutuelle de sa gouvernance démocratique. Ces évolutions s'inscrivent dans le renforcement des actions de proximité avec les sociétaires telles que définies dans le programme de mandat 2014-2018 du Président de Boissieu, lesquelles ont pour objet de placer la communauté des sociétaires représentant la famille territoriale au cœur de la vie, du savoir-faire et des perspectives de la Mutuelle.

Cette évolution de la gouvernance n'aura aucun impact sur la situation économique de SMACL Assurances, qui poursuivra son développement conformément au plan pluri-annuel mis à jour annuellement.

2015 : Un plan d'actions recentré autour de 5 axes majeurs

La campagne d'appels d'offres N-1 influe chaque année pour une part significative sur la constitution du chiffre d'affaires N. Pour la première fois depuis 17 ans, le chiffre d'affaires remis en cause à effet du 31/12/2014 n'a pas été intégralement reconstitué (taux de reprise de l'ordre de 97 % toutes branches confondues). SMACL Assurances a subi l'effet ciseau entre résultat et développement : le Conseil de Surveillance a, au cours des derniers exercices, régulièrement statué sur la nécessité de renforcer les résultats. Ce positionnement fort a été favorable et permis la poursuite du développement tant que la concurrence était limitée. Les risques s'étant assainis (notamment du fait des actions SMACL Assurances sur le marché), et le contexte économique sur d'autres marchés s'étant durci, la concurrence est revenue en force sur le marché des Personnes Morales de Droit Public dans le cadre de la campagne 2014 portant effet au 1er janvier 2015. Les résultats obtenus tant en termes de volumes proposés, que de taux de reprise devraient néanmoins permettre une évolution du chiffre d'affaires 2015/2014 de l'ordre de 2 %, performance qui est à mettre au crédit de l'implication et la compétence des équipes. Cette situation confirme la nécessité d'une diversification de notre Mutuelle vers d'autres marchés.

En conséquence, le plan d'actions 2015 est recentré autour **des 5 axes majeurs** suivants :

- lancement et mise en œuvre d'un partenariat de distribution avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) sur le marché de l'assurance IARD des particuliers,
- développement (sur les marchés des Personnes Morales de Droit Public et de

Droit Privé), avec un projet majeur autour de la préparation de la campagne appels d'offres 2015 pour viser une optimisation du taux de reprise,

- poursuite du projet GED (gestion électronique de documents) pour la Direction Indemnisations,
- poursuite de la mise à niveau de SMACL Assurances avec le dispositif Solvabilité II (dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2016),
- poursuite du projet de refonte du système d'information souscription et vie du contrat Personnes Morales, avec la livraison de la première brique souscription en cours d'année 2015.

V - Activité en matière de recherche et développement

SMACL Assurances a conduit diverses activités de recherche et développement au cours de l'année 2014 dont les plus significatives sont les travaux de développement de l'outil métier souscription et vie du contrat Personnes Morales, la poursuite des travaux de modélisation des risques SMACL Assurances pour satisfaire aux exigences des piliers 1 et 3 de la Directive Solvabilité II, et l'acquisition d'un progiciel spécifique, dédié à la modélisation des risques.

VI - Évènements post-cloture des comptes

Aucun événement majeur post clôture n'est à signaler.



***Comptes annuels
et annexe***

Bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
Actifs incorporels	6 515	4 232
Placements	438 295	429 955
Terrains et constructions	26 535	26 540
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	36	36
Autres placements	410 929	402 614
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	795	765
Placements des contrats en unités de compte		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	90 120	90 150
Provisions pour primes non acquises (non vie)	32	32
Provisions pour sinistres (non vie)	90 087	90 118
Créances	30 304	28 603
Créances nées d'opérations d'assurance directe	10 721	10 491
Primes restant à émettre	4 428	4 559
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 293	5 932
Créances nées d'opérations de réassurance	17 019	15 427
Autres créances	2 563	2 685
Personnel	35	33
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	700	6
Débiteurs divers	1 828	2 646
Autres actifs	4 357	5 896
Actifs corporels d'exploitation	3 778	4 387
Comptes courants et caisse	579	1 509
Comptes de régularisation – Actif	7 512	8 149
Intérêts et loyers acquis non échus	5 750	6 537
Autres comptes de régularisation	1 762	1 612
TOTAL DE L'ACTIF	577 103	566 986

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	68 640	62 329
Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	3 431	3 429
Autres réserves	49 145	48 746
Report à nouveau	10 154	4 066
Résultat de l'exercice	5 910	6 088
Passifs subordonnés	55 160	55 160
Provisions techniques brutes	390 734	382 796
Provisions pour primes non acquises (non vie)	2 996	2 125
Provisions pour sinistres (non vie)	376 769	373 254
Provisions pour égalisation	7 792	4 892
Autres provisions techniques (non vie)	3 177	2 524
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Provisions	773	480
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation	10 417	9 176
Autres dettes	50 934	56 250
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 770	3 760
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 820	6 611
Dettes envers des établissements de crédit	18 534	18 319
Autres dettes	25 809	27 560
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
Personnel	9 082	8 763
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	8 597	9 701
Créanciers divers	8 130	9 096
Comptes de régularisation – Passif	445	795
TOTAL DU PASSIF	577 103	566 986

Compte de résultat technique non vie (en milliers d'euros)

	Brut	Cessions	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
Primes acquises	352 368	63 149	289 218	276 641
Primes	352 321	63 149	289 172	276 811
Variation des primes non acquises	47	0	47	- 170
Produits des placements alloués	8 398		8 398	9 470
Autres produits techniques	3 301		3 301	3 583
Charges de sinistres	- 282 060	- 39 734	- 242 327	- 242 636
Prestations et frais payés	- 278 546	- 39 765	- 238 781	- 221 692
Charges des provisions pour sinistres	- 3 514	31	- 3 545	- 20 944
Charges des autres provisions techniques	- 653		- 653	- 1 385
Participations aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	- 36 121	- 2 119	- 34 002	- 30 644
Frais d'acquisition	- 25 297	-	- 25 297	- 23 929
Frais d'administration	- 10 824	-	- 10 824	- 9 396
Commissions reçues des réassureurs		- 2 119	2 119	2 681
Autres charges techniques	- 13 186		- 13 186	- 12 213
Variation de la provision pour égalisation	- 2 900		- 2 900	4 701
Résultat technique de l'assurance non vie	29 146	21 297	7 849	7 517

Compte de résultat non technique (en milliers d'euros)

	2014	2013
Résultat technique de l'assurance non vie	7 849	7 517
Résultat technique de l'assurance vie		
Produits des placements	13 650	13 996
Revenus des placements	12 278	13 280
Autres produits des placements	490	496
Profits provenant de la réalisation des placements	882	220
Produits des placements alloués		
Charges des placements	- 3 617	- 2 802
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 2 769	- 2 551
Autres charges des placements	- 204	- 242
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 644	- 9
Produits des placements transférés	- 8 398	- 9 470
Autres produits non techniques	248	263
Autres charges non techniques	0	-1
Résultat exceptionnel	- 429	162
Produits exceptionnels	266	1 569
Charges exceptionnelles	-695	-1 407
Participation des salariés	- 477	- 432
Impôts sur les bénéfices	- 2 916	- 3 144
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 910	6 088

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

	2014	2013
Engagements reçus (*)	3 884	1 960
Engagements donnés	2 464	4 433
Avals, cautions, garanties	2 464	4 433
Nantissement des réassureurs	93 704	81 804
Valeurs des organismes réassurés		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
En cours d'instruments financiers à terme		

(*) Cet engagement correspond à 65% du solde excédentaire rattaché au compte d'expérience du traité en excédent de pertes annuelles conclu avec Ethias.

Délais de paiement des fournisseurs (en milliers d'euros)

Conformément à la réglementation en vigueur, le tableau de délais de paiement des fournisseurs est communiqué ci-dessous, vu au 31 décembre de chaque année :

Exercice 2014	Dettes à 30 jours	Dettes à 45 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à 90 jours	Total
Dettes fournisseurs à échoir	616	218	3	0	837
Exercice 2013	Dettes à 30 jours	Dettes à 45 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à 90 jours	Total
Dettes fournisseurs à échoir	2 590	294	0	0	2 884

Exigence de marge de solvabilité et taux de couverture (en milliers d'euros)

	2014	2013
Exigence minimale de marge R. 334-5 (A)	52 603	52 603
Constitution de la marge R. 334-3 (B)		
1) Fonds d'établissement	3 431	3 426
2) Réserves	59 299	52 812
3) Résultat de l'exercice	5 910	6 088
4) Immobilisations incorporelles	-6 515	-4 232
Sous-total hors TP (lignes 1 à 4)	62 125	58 097
5) Titres participatifs	26 302	26 267
TOTAL B (lignes 1 à 5)	88 427	84 364
Taux de couverture (C) -> B/A	168%	161%
Plus Values latentes (D)	35 697	20 017
Taux de couverture avec +/- values latentes (E) -> (D+B)/A	236%	198%

I - Informations sur les choix des méthodes utilisées

1. Principes et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance ; à savoir :

- la directive n° 91-674 du 19 décembre 1991,
- le décret n° 94-481 du 8 juin 1994,
- l'arrêté du 20 juin 1994.

1.1 Postes du bilan

a) Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels qui sont amortis sur une durée de 2 ans à 8 ans. Fiscalement, les logiciels sont amortis sur 12 ou 36 mois.

b) Placements immobiliers

Les immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués chaque année par un cabinet d'expertise immobilière indépendant accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) selon l'article R. 332-20-1 du code des assurances.

La méthode de valorisation des biens immobiliers est la capitalisation des revenus. Le taux de capitalisation retenu par l'expert tient compte de la destination des locaux, de la qualité de la construction, de l'intérêt de l'emplacement, du risque de liquidité, de sa configuration et de l'état des locaux.

c) Autres placements

Les titres inscrits au R. 332-19 sont composés d'obligations à taux fixe ou variable et de produits structurés garantis en capital. L'évaluation retenue pour les obligations à taux fixe ou variable est issue de la base d'informations financières de Chorus Linedata. Une double valorisation est à disposition de SMACL Assurances avec

la base de données Bloomberg. Pour les produits structurés SMACL Assurances dispose d'une double cotation pour chaque titre (émetteur ou vendeur et organisme indépendant agréé par l'AMF).

Les titres du R. 332-19 sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites sur la base du prix d'achat. Ces titres sont évalués conformément à l'Article R. 332-20 du Code des Assurances c'est-à-dire à la dernière cotation au jour de l'inventaire.

Les titres à revenus variables (relevant de l'article R. 332-20 du Code des Assurances) sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ces titres sont évalués conformément à l'article R. 332-20-1 du Code des assurances à savoir :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, actions de SICAV et parts de FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable. Selon la réglementation comptable, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- Pour les titres cotés, le caractère significatif du taux de moins-value latente s'apprécie notamment en fonction de la volatilité des marchés financiers.
- La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de

manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité et l'intention de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

- Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de cet avis nous amènerait à distinguer les titres à détention longue des autres titres.
- Pour les titres à détention longue : une valeur recouvrable est calculée sur la durée de détention envisagée selon une approche multicritères quand cela est possible, et sinon, par application d'un taux sans risque majoré d'une prime de risque.
- Pour les autres titres, ils sont valorisés sur la base du dernier cours coté à la date d'inventaire.

d) Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Matériels informatiques : 2 ans à 5 ans
- Autres matériels : 3 ans à 5 ans
- Matériel de transports : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans à 10 ans
- Agencements, Aménagements : 10 ans

e) Autres réserves

Ce poste comprend la réserve de capitalisation pour un montant de 8 489 K€ et des réserves facultatives et autres réserves pour un montant de 40 656 K€.

f) Passifs subordonnés

- Des titres participatifs ont été émis par SMACL Assurances le 01/12/2000 pour un montant de 24 660 K€. Ils sont remboursables au gré de SMACL Assurances. Leur taux de rémunération dépend des taux de

l'euribor 3 mois et de l'OAT 10 ans, ainsi que du résultat et du taux de couverture de la marge de solvabilité de SMACL Assurances.

- Une convention de prêt subordonné remboursable de 24 000 K€ a été signée le 26/07/2006. Ce prêt est remboursable le 30/07/2016. Le taux de rémunération fixe est de 5,259 %.
- Des Titres Super Subordonnés ont été émis le 15 juin 2013 pour 6 500 K€. D'une maturité initiale de 30 ans, leur remboursement anticipé est possible à partir du 30 juin 2023. La rémunération offerte chaque année correspondra à la moyenne quotidienne du taux TEC10 augmentée de 150 bps.

g) Provisions techniques

Provisions pour primes non acquises et risques en cours :

La date d'échéance des cotisations étant principalement fixée au 1^{er} janvier, il y a peu de cotisations à reporter.

Une provision de 1 593 K€ pour primes non acquises a été constituée, pour les contrats d'assurance directe et les parts de coassurance acceptées, pour lesquels l'échéance est différente du 1^{er} janvier.

Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées conformément aux articles R. 331-15 à R. 331-26 du Code des Assurances.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal, accessoires, dossier par dossier, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés : 296 551 K€,
- des provisions pour sinistres survenus et inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) : 27 084 K€,

- une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens : 23 014 K€,
- des provisions mathématiques : 3 177 K€,
- des provisions pour sinistres non encore manifestés en assurance construction : 30 120 K€,
- des provisions pour égalisation : 7 792 K€,

Pour l'assurance construction, garanties décennales, la provision constituée est égale à la somme :

- du coût total des sinistres déclarés restant à payer,
- d'une estimation du coût des sinistres non encore manifestés,
- d'une provision de gestion,
- d'une provision pour primes émises non acquises sur garanties facultatives.

Quant à l'assurance risque statutaire, les provisions dossiers/dossiers sont complétées des provisions pour tardifs et aggravation estimées sur la base de calculs actuariels.

1.2 Compte de résultat

a) Produits de placements : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

L'allocation des produits de placements nets dans le compte technique est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Provisions techniques}^{(1)} \times \text{Produits nets de placements}}{(\text{Provisions techniques}^{(1)} + \text{Capitaux propres}^{(2)})}$$

⁽¹⁾ Provisions techniques nettes de réassurance augmentées de la réserve de capitalisation.

⁽²⁾ Capitaux propres excluant la réserve de capitalisation.

b) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées en comptes de classe 9 regroupant les frais généraux par nature. Les déversements en comptes de classe 6 regroupant les frais généraux par destination sont effectués mensuellement. Le plan comptable d'assurance a défini cinq destinations des frais généraux par nature, à savoir les frais liés à l'acquisition, à l'administration, à la gestion des sinistres, à la gestion financière et les autres charges techniques.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- imputation sans application de clés pour les charges affectables directement par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, SMACL Assurances utilise des clés de répartition basées sur deux critères principaux :
 - les salaires
 - le personnel (nombre, activité, lieu)

2. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Toutes les charges directement affectables dans les comptes de destination, ont été préalablement imputées dans les comptes par nature afin d'obtenir l'équilibre entre les comptes de la « classe 6 » et les comptes de la « classe 9 ».

3. Changements de méthode ou de présentation des comptes

Aucun changement n'est à noter en 2014.

II - Faits caractéristiques de l'exercice

Alors que le chiffre d'affaires progresse de plus de 3 %, la charge de sinistres de l'exercice comptable 2014 a été marquée par une sinistralité importante sur les événements climatiques, qui a fortement impacté le résultat technique.

La charge 2014 de l'ensemble de ces événements s'élève à 31,1 M€ (des inondations de janvier aux inondations de novembre).

Néanmoins, et à la différence de 2013, les événements climatiques ont principalement touché le traité de réassurance Catastrophes Naturelles. Une dotation à la provision d'égalisation sur la garantie tempête a ainsi pu être constituée pour 2,9 M€.

Pour rappel, une reprise de la provision d'égalisation de 4,7 M€ avait dû être opérée en 2013.

Au final, le résultat technique 2014 s'améliore pour s'établir à 7,8 M€ contre 7,5 M€ en 2013.

D'autre part, et dans un environnement économique toujours incertain, SMACL Assurances enregistre en 2014, un niveau de performance satisfaisant en matière de placements financiers.

Le résultat financier au 31 décembre 2014 s'élève à 10,0 M€. Il est également à noter des plus values latentes conséquentes sur le portefeuille obligataire (26,1 M€ soit 9 % du portefeuille obligataire global). Elles s'expliquent principalement par la faiblesse des taux d'emprunt d'Etat des pays "core".

Enfin, et en vertu de la loi du 29 décembre 2012, SMACL Assurances a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Le montant de ce crédit d'impôt s'établit en 2014 à 832 K€, et a été comptabilisé en diminution du montant de l'Impôt sur les Sociétés.

Le crédit d'impôt est utilisé pour :

- développer les outils métiers,
- anticiper l'environnement réglementaire Solvabilité 2,
- dispenser des formations,
- recruter.

III - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

1. Le bilan

1.1 - Les mouvements ayant affecté les éléments d'actif

a) Les actifs incorporels

Brut - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Logiciels	15 156	4 481	1 508	18 129

Les entrées de l'exercice comprennent principalement les développements relatifs au nouveau système de gestion (PROSPER) qui sont en cours de réalisation ou d'installation pour un montant de 2 691 K€.

Amortissements et nets - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements de l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Logiciels	10 924	690	11 614	6 515

b) Les terrains et constructions

Brut - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Parts, actions de SCI non cotées et comptes courants	26 540	0	1388	1393	26 535

Amortissements et nets - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Parts et actions de SCI non cotées	0	0	0	0	26 535

c) Immobilisations corporelles

Brut - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	11 634	0	902	368	12 168

Amortissements et nets - en milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	7 247	1 508	364	8 391	3 777

1.2 - Les placements autres que ceux visés au § 1.1

a) Brut - en milliers d'euros

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
ACTIONS COTEES/AVF	394	10		404
SICAV + FCP DIVERSIFIES	38 245	649 717	642 894	45 068
ACTIONS TIT PARTIC NON COTES/LIB	1 315			1 315
OBLIGATIONS COTEES/ETAT	18 407			18 407
OBLIGATIONS COTEES/SECT. PUBL.	238 212	47 489	41 479	244 222
OBLIGATIONS INDEXEES	1 126			1 126
OBLIGATIONS NON COTEES	10 000			10 000
CERTIFICATS/DEPOTS	0			
BMTN NEGOCIABLES	8 000	3 000		11 000
NANTISSEMENTS SICAV + FCP	66	74	140	
NANTISSEMENTS BMTN	5 000			5 000
AUTRES DEPOTS ETABLIS	82 000	168 000	175 500	74 500
CREANCES POUR ESPEC/CEDANTE	765	34	4	795
ACTIONS NON COTEES /E.LIEES	36			36
Sous-total	403 566	868 324	860 017	411 873
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	403 566			411 873

b) Amortissements et dépréciation – en milliers d'euros

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Provision dépréciation actions cotées	151	0	38	113
Sous-total	151	0	38	113
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	151	0	38	113

c) Net – en milliers d'euros

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
ACTIONS COTEES/AVF	244	291
SICAV + FCP DIVERSIFIES	38 245	45 068
ACTIONS TIT PARTIC NON COTES/LIB	1 315	1 315
OBLIGATIONS COTEES/ETAT	18 407	18 407
OBLIGATIONS COTEES/SECT. PUBL.	238 212	244 222
OBLIGATIONS INDEXEES	1 126	1 126
OBLIGATIONS NON COTEES	10 000	10 000
CERTIFICATS/DEPOTS	0	
BMTN NEGOCIABLES	8 000	11 000
NANTISSEMENT SICAV + FCP	66	
NANTISSEMENTS BMTN	5 000	5 000
AUTRES DEPOTS ETABLIS	82 000	74 500
CREANCES POUR ESPEC/CEDANTE	765	795
ACTIONS NON COTEES /E.LIEES	36	36
Sous-total	403 415	411 760
Placements / PT en U.C.	0	0
Sous-total	0	0
TOTAL	403 415	411 760

1.3 - États des placements

a) L'état récapitulatif – en milliers d'euros

		BILAN 2014			BILAN 2013		
		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)	Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)
I PLACEMENTS							
A-RECAPITULATION PAR NATURE							
1) Placements immobiliers	01	26 535	26 535	35 235	26 540	26 540	34 505
- dans l'O.C.D.E.	02	26 535	26 535	35 235	26 540	26 540	34 505
- hors O.C.D.E.	03	0	0	0	0	0	0
2) Actions et tit. rev. var.	04	1 755	1 642	2 462	1 746	1 595	2 074
- dans l'O.C.D.E.	05	1 755	1 642	2 462	1 746	1 595	2 074
- hors O.C.D.E.	06	0	0	0	0	0	0
3) Parts d'OPCVM aut. que 4	07	4 053	4 053	4 156	0	0	0
- dans l'O.C.D.E.	08	4 053	4 053	4 156	0	0	0
- hors O.C.D.E.	09	0	0	0	0	0	0
4) Parts d'OPCVM tit. rev. fix	10	41 014	41 014	41 015	38 244	38 244	38 245
- dans l'O.C.D.E.	11	41 014	41 014	41 015	38 244	38 244	38 245
- hors O.C.D.E.	12	0	0	0	0	0	0
5) Oblig et titres rev. fixe	13	289 756	290 665	316 739	280 745	281 241	292 812
- dans l'O.C.D.E.	14	289 756	290 665	316 739	280 745	281 241	292 812
- hors O.C.D.E.	15	0	0	0	0	0	0
6) Prêts hypothécaires	16	0	0	0	0	0	0
- dans l'O.C.D.E.	17	0	0	0	0	0	0
- hors O.C.D.E.	18	0	0	0	0	0	0
7) Aut. prêts et effets ass.	19	0	0	0	0	0	0
- dans l'O.C.D.E.	20	0	0	0	0	0	0
- hors O.C.D.E.	21	0	0	0	0	0	0
8) Dépôts CHEZ ent. cédantes	22	795	795	795	831	831	839
- dans l'O.C.D.E.	23	795	795	795	831	831	839
- hors O.C.D.E.	24	0	0	0	0	0	0
9) autres Dépôts cautioMnts en espèces autr. placem.	25	74 644	74 644	74 644	82 146	82 146	82 146
- dans l'O.C.D.E.	26	74 644	74 644	74 644	82 146	82 146	82 146
- hors O.C.D.E.	27	0	0	0	0	0	0
10) Act repr contrat en u.C.	28	0	0	0	0	0	0
- placements immobiliers	29	0	0	0	0	0	0
- tit rev var aut qu'OPCVM	30	0	0	0	0	0	0
- OPCVM de tit. revenu fixe	31	0	0	0	0	0	0
- Autres O.P.C.V.M.	32	0	0	0	0	0	0
- Oblig et tit. revenu fixe	33	0	0	0	0	0	0
1) TOTAL (1 à 10)	40	438 552	439 348	475 046	430 252	430 597	450 621

a) L'état récapitulatif suite – en milliers d'euros

		BILAN 2014			BILAN 2013		
		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)	Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)
B-RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION :							
valeurs estimees R. 332-19	01	284 756	285 665	310 298	275 745	276 242	287 302
Dont solde non encore amorti	02	0	0	0	0	0	0
Dont solde non encore repris	03	0	0	0	0	0	0
valeurs estimees R. 332-20	04	148 797	148 684	158 307	149 506	149 356	157 808
valeurs estimees R. 332-5	05	0			0		
C- RECAPITUL. PAR AFFECTATION							
affect. repr. prov. techn.	06	432 613	433 410	467 666	419 275	419 620	438 615
garant. engag. env. INST. Prévoy.	07	0			0		
valeurs déposées chez cédants	08	795	795	795	831	831	839
affect. repr. prov. techn. spéc.	09	0	0	0	0	0	0
autres affect. ou sans affect.	10	5 000	5 000	6 441	5 000	5 000	5 511
II AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	15	144	144	144	146	146	146
III VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20	0	0	0	0	0	0
DÉTAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
immobili utilis activite propre	31	0	0	0	0	0	0
droits reels	32	0	0	0	0	0	0
parts de s.i ou soc. fonc.	33	0	0	0	0	0	0
autres immobilisations	34	0	0	0	0	0	0
droits reels	35	0	0	0	0	0	0
parts de s.i ou soc. fonc.	36	26 535	26 535	35 235	26 540	26 540	34 505
Total	37	26 535	26 535	35 235	26 540	26 540	34 505
dont acomptes	38						

1.4 - Tableau des créances et des dettes

a) Créances – en milliers d'euros

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2014	Total 2013
Créances nées d'opérations d'assurance directes	10 722	-	-	10 722	10 491
Créances nées d'opérations de réassurance	17 013	3	3	17 019	15 427
Personnel	35	-	-	35	33
Etat, impôt et taxes	700	-	-	700	6
Autres créances	1 828	-	-	1 828	2 646
TOTAL	30 298	3	3	30 304	28 603

b) Dettes – en milliers d'euros

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2014	Total 2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directes*	3 770	-	-	3 770	3 760
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 820	-	-	2 820	6 611
Dettes envers établissements de crédit	18 534	-	-	18 534	18 319
Personnel	9 082	-	-	9 082	8 763
Etat, Sécurité sociale	8 597	-	-	8 597	9 701
Créanciers divers	8 130	-	-	8 130	9 096
TOTAL	50 933	-	-	50 933	56 250

* Le montant des soldes créditeurs des comptes sociétaires représente 3 770 K€ en 2014.

Les charges à payer sont incluses dans trois lignes :

	Détail	Total 2014
Créanciers divers	Charges d'emprunts subordonnés	635
	Commissions	2 789
	Divers	1 011
Etat, Sécurité sociale	Charges sociales et fiscales sur provisions congés payés et compte épargne temps	4 679
	Charges sociales et fiscales sur participation et intéressement	623
	Contribution sociale de solidarité	500
	Formation	232
	Divers	0
	Provision congés payés	4 659
Personnel	Provision compte épargne temps	2 570
	Participation des salariés	410
	Intéressement	1 443
	Divers	0

1.5 - Sinistres et provisions

a) Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours, y compris la provision de gestion – en milliers d'euros

	Bilan 2014	Bilan 2013
prov. sinistres à payer brutes	475 177	460 459
previs. de recours à encaisser	95 231	84 681
prov. sinistres à payer nettes	379 946	375 778

b) Liquidation des provisions de sinistres antérieures – en milliers d'euros

		Bilan N Opérations brutes	Bilan N Opérations reass.	Bilan N Opérations nettes	Bilan N-1 Opérations nettes
prov. pour sinistres ouverture	11	353 899	90 118	263 781	242 024
prest. payées exerc sur ex. ant.	12	156 190	30 499	125 691	107 991
prov. sin. clôture sur ex. ant.	13	177 681	55 051	122 630	120 882
bonus/malus (=11-12-13)	14	20 028	4 568	15 460	13 151

c) Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Ensemble des opérations hors assurance construction – brut de réassurance – en milliers d'euros

Inscrites au bilan social des entreprises agréées pour les opérations mentionnées au 3° de l'article L. 310-1 du Code des Assurances.

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICES DE SURVENANCE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	EX. INVENT.
N-2	REGLEMENTS	249 462	179 020	92 954		
	PROVISIONS	28 619	59 035	160 022		
	TOTAL DES SINISTRES (S)	278 081	238 055	252 976		
	PRIMES ACQUISES (P)	277 709	304 277	310 674		
	POURCENTAGE (S/P)	100.13%	78.24%	81.43%		
N-1	REGLEMENTS	261 609	202 842	178 761	97 041	
	PROVISIONS	18 084	30 891	64 372	180 120	
	TOTAL DES SINISTRES (S)	279 693	233 733	243 133	277 161	
	PRIMES ACQUISES (P)	277 737	304 458	316 006	329 853	
	POURCENTAGE (S/P)	100.70%	76.77%	76.94%	84.03%	
N	REGLEMENTS	266 905	213 260	206 570	198 588	94 716
	PROVISIONS	13 728	17 644	31 878	66 351	177 418
	TOTAL DES SINISTRES (S)	280 633	230 904	238 448	264 939	272 134
	PRIMES ACQUISES (P)	277 729	304 435	315 987	335 401	342 908
	POURCENTAGE (S/P)	101.05%	75.85%	75.46%	78.99%	79.36%

1.4 - Informations complémentaires

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n° 83-1020 du 29/11/1983 alinéas 3 et 4

Comptes de régularisation ACTIF - en milliers d'euros

	2014	2013
Intérêts et loyers acquis et non échus	5 750	6 537
Autres comptes de régularisation	1 762	1 612
TOTAL	7 512	8 149

Comptes de régularisation PASSIF - en milliers d'euros

	2014	2013
Amortissement de remboursement de titres obligataires	444	795
Comptes de régularisation passif	444	795

b) Provisions pour risques et charges – en milliers d'euros

	Montant 2014	Montant 2013
Amortissements dérogatoires	773	410
Provision pour risques/litiges	0	70
Autres provisions pour risques	0	0
Provision pour impôts	0	0
TOTAL	773	480

2. Le compte de résultat

2.1 - Ventilation des produits et des charges de placements (en milliers d'euros)

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements	664	11 614	12 278
Autres produits des placements	-	490	490
Profits provenant de la réalisation des placements	-	882	882
TOTAL	664	12 986	13 650
Frais de gestion des placements et frais financiers	0	2 769	2 769
Autres charges de placement	-	204	204
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	644	644
TOTAL	0	3 617	3 617

2.2 - Compte de résultat par catégorie (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	2014	2013
1) Primes acquises	352 368	340 954
1a Primes	352 321	341 116
1b Variations des PNA	47	-163
2) Charges des prestations	285 614	287 193
2a Prestations et frais payés	278 546	253 706
2b Charges des provisions pour prestations et diverses (PREC)	7 068	33 487
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	66 754	53 761
5) Frais d'acquisition	25 298	23 929
6) Autres charges de gestion nettes	20 709	18 026
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	46 007	41 955
7) Produits des placements	8 398	9 470
8) Participation aux résultats	-	-
C - SOLDE FINANCIER	8 398	9 470
9) Part des réassurances dans les primes acquises*	63 149	64 313
10) Part des réassureurs dans les prestations payées	39 764	32 013
11) Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-31	15 859
12) Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-
13) Commissions reçues des réassureurs	2 119	2 681
D - SOLDE DE REASSURANCE	-21 297	-13 760
RESULTAT TECHNIQUE	7 849	7 517
HORS COMPTE :		
12) Provisions pour PNA (clôture)	2 996	2 125
13) Provisions pour PNA (ouverture)	2 125	1 878
14) Provisions pour sinistres à payer (clôture)	376 769	373 254
15) Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	373 254	336 451
16) Autres provisions techniques (clôture)	10 969	7 416
17) Autres provisions techniques (ouverture)	7 416	10 732

		DOM. CORPORELS CONT. INDIV.	DOM. CORPORELS CONT. COLL.	AUTOMOBILE R.C.	AUTOMOBILE DOMMAGES	AUTOMOBILE TOTAL	DOM.AUX BIENS PARTICULIERS	DOM.AUX BIENS PROFESSION.
		(CAT. 20)	(CAT. 21)	(CAT. 22)	(CAT. 23)	(CAT. 22-23)	(CAT. 24)	(CAT. 25)
1 PRIMES ACQUISES	01	3 335	35 228	64 385	43 202	107 587	2 440	122 407
1A) PRIMES	02	3335	35 228	64 385	43 202	107 587	2 440	122 391
1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	03							16
2 CHARGES DES PRESTATIONS	04	1 555	31 419	49 027	37 910	86 937	3 521	99 622
2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	05	893	40 465	39 047	38 495	77 542	3 503	95 923
2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	06	662	-9 046	9 979	-584	9 395	18	3 699
a) SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 780	3 809	15 358	5 291	20 650	-1 080	22 785
5 FRAIS D'ACQUISITION	09	35	1 336	4 909	3 320	8 229	380	9 020
6 AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10	29	309	4 156	2 811	6 967	321	7 636
b) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11	64	1 645	9 065	6 131	15 196	701	16 656
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	13	69	823	1 913	337	2 250	32	2 358
8 PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14							
c) SOLDE FINANCIER	15	69	823	1 913	337	2 250	32	2 358
9 PART REASS PRIMES ACQUISES	17	342	13 305	5 282	2 201	7 482	460	26 093
PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18							
10 PART REASS DANS PREST PAYEE	19	42	17 948	668	1 098	1 766	876	7 699
PART ORG DISP AGR PREST PAY.	20							
11 PART REASS CHARGE PROV PRES	21	147	-7 629	1 456	-101	1 355	215	2 918
PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22							
12 PART REASS PARTIC RESULTAT	23							
13 COMMISSIONS RECUES REASSUR	24	105	351	382	154	536	0	648
d) SOLDE DE REASSURANCE	25	-47	-2 636	-2 776	-1 050	-3 825	631	-14 828
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	1 739	352	5 430	-1 553	3 878	-1 119	-6 341
HORS COMPTE								
14 PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30	0	0	0	0	0	72	1 494
15 PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31	0	0	0	0	0	3	662
16 PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32	2 988	49 202	78 274	11 154	89 428	1 446	103 274
17 PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33	2 326	58 248	68 875	11 739	80 613	1 529	102 374
18 AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34	0	0	3 104	91	3 195	100	7 601
19 AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35	0	0	2 524	91	2 615	0	4 801

		DOM. AUX BIENS AGRICOLES	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT.	CATASTROPHES NATURELLES	R. C. GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUN. DIVERSES
		(CAT. 26)	(CAT. 24-26)	(CAT. 27)	(CAT. 28)	(CAT. 29)	(CAT. 30)	(CAT. 31)
1 PRIMES ACQUISES	01		124 848	14 355	48 337	5 984	4 591	
1A) PRIMES	02		124 832	14 355	48 337	5 984	4 591	
1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	03		16	0	0	0	0	
2 CHARGES DES PRESTATIONS	04		103 143	22 605	33 141	2 591	2 086	
2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	05		99 426	16 539	33 065	2 307	2 086	
2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	06		3 717	6 066	76	284	0	
a) SOLDE DE SOUSCRIPTION	07		21 705	-8 249	15 195	3 393	2 505	
5 FRAIS D'ACQUISITION	09		9 400	1 036	4 184	467	136	
6 AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10		7 957	877	3 542	395	115	
b) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11		17 357	1 914	7 726	862	252	
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	13		2 389	296	1 654	117	0	
8 PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14							
c) SOLDE FINANCIER	15		2 389	296	1 654	117	0	
9 PART REASS PRIMES ACQUISES	17		26 553	8 615	5 324	592	26	
PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18							
10 PART REASS DANS PREST PAYEE	19		8 575	9 011	1 549	118	10	
PART ORG DISP AGR PREST PAY.	20							
11 PART REASS CHARGE PROV PRES	21		3 133	4 812	-164	-18	0	
PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22							
12 PART REASS PARTIC RESULTAT	23							
13 COMMISSIONS RECUES REASSUR	24		648	2	412	46	0	
d) SOLDE DE REASSURANCE	25		-14 197	5 210	-3 526	-445	-16	
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27		-7 459	-4 657	5 597	2 202	2 237	
HORS COMPTE								
14 PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30		1 566	0	3	0	0	
15 PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31		665	0	2	0	0	
16 PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32		104 720	26 240	69 092	4 360	0	
17 PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33		103 903	20 174	69 089	4 075	0	
18 AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34		7 701	0	73	0	0	
19 AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35		4 801	0	0	0	0	

		TRANSPORTS	CONSTRUCTION DOMMAGES	CONSTRUCTION RESP.	CREDIT	CAUTION	ACCEPTATIONS (NON VIE)	TOTAL GENERAL
		(CAT. 34)	(CAT. 35)	(CAT. 36)	(CAT. 37)	(CAT. 38)	(CAT. 39)	
1 PRIMES ACQUISES	01	469	3 907	172			3 557	352 368
1A) PRIMES	02	469	3 876	172			3 557	352 321
1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	03	0	31	0				47
2 CHARGES DES PRESTATIONS	04	286	1691	72			90	285 614
2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	05	187	4 359	-20			1 698	278 546
2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	06	99	-2 668	91			-1 608	7 068
a) SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	183	2 217	101			3 467	66 754
5 FRAIS D'ACQUISITION	09	22	450	2			0	25 298
6 AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10	19	381	2			116	20 709
b) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11	41	831	4			116	46 007
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	13	0	749	26			26	8 398
8 PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14							
c) SOLDE FINANCIER	15	0	749	26			26	8 398
9 PART REASS PRIMES ACQUISES	17	3	344	13			552	63 149
PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18							
10 PART REASS DANS PREST PAYEE	19	2	8	22			735	39 764
PART ORG DISP AGR PREST PAY.	20							
11 PART REASS CHARGE PROV PRES	21	1	-557				-1 132	-31
PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22							
12 PART REASS PARTIC RESULTAT	23							
13 COMMISSIONS RECUES REASSUR	24	0	0				18	2 119
d) SOLDE DE REASSURANCE	25	0	-893	9			-931	-21 297
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	142	1 241	131			2 446	7 849
HORS COMPTE								
14 PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30	0	1 419	8			0	2 996
15 PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31	0	1 451	8			0	2 125
16 PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32	214	27 961	954			1 610	376 769
17 PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33	114	30 629	862			3 218	373 254
18 AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34	0	0	0			0	10 969
19 AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35	0	0	0			0	7 416

2.3 - Charges du personnel, commissions, primes brutes émises, portefeuille

a) Ventilation des charges de personnel (en milliers d'euros)

	2014	2013
Salaires	31 270	27 311
Charges sociales	13 786	12 557
Autres	1 111	2 687
TOTAL	46 167	42 555

b) Commissions de l'assurance directe (en milliers d'euros)

	2014	2013
Commissions d'acquisition	5 296	4 123
Commissions d'administration	116	169
Commissions sur sinistres	0	0
TOTAL	5 412	4 292

2.4 - Proposition d'affectation du résultat

DÉBIT				CRÉDIT	
Report à nouv. prec. débiteur	01		10 155	Report à nouv. prec. créditeur	
Perte de l'exercice	02		5 909	Bénéfice de l'exercice	
Dividendes	03				
Tantièmes	04				
Affect. aux res. pour plus-val.	05				
Affect. aux autres réserves	06			Prélèvement sur réserves	
Autres répartitions prélèvement sur report à nouveau exit tax	12				
Report à nouveau (bénéfice)	17	16 064		Report à nouveau (perte)	
TOTAL	18	16 064	16 064	TOTAL	

2.5 - Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	2013	Affectation du résultat 2013	Mouvements de l'année	Imputation dépréciation durable	Résultat 2014	2014
Fonds d'établissement	3 429	-	2	0	0	3 431
Réserves statutaires	48 746	-	400	0	0	49 146
Report à nouveau	4 066	6 088	0	0	0	10 154
Résultat de l'exercice (bénéfice)	6 088	-6 088			5 909	5 909
Résultat de l'exercice (déficit)	-	-	-		-	-
Capitaux propres	62 329	0	402	0	5 909	68 640

2.6 - Proposition d'affectation du résultat

a) Produits et charges exceptionnels (en milliers d'euros)

	2014
Produits exceptionnels	266
Charges exceptionnelles	-695
Résultat exceptionnel	-429

b) Produits et charges non techniques (en milliers d'euros)

	2014
Produits non techniques	5 499
Charges non techniques	3 617
Solde non technique	1 882

c) Impôt sur les bénéfices

SMACL Assurances enregistre une charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2014 de 3 730 K€. SMACL Assurances a par ailleurs enregistré un crédit d'impôt qui s'établit à 832 K€.

2.7 - Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, ce rapport indique le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice :

- au titre du contrôle légal des comptes : 94 K€ ;
- au titre des conseils et prestations : 103 K€.

IV - Autres informations

1. Combinaison

SMACL SGAM combine les comptes de SMACL Assurances.

Siège : 141 avenue Salvador Allende
79031 Niort cedex 9

2. Effectif moyen

Effectif moyen du personnel	2014	2013
Personnel commercial		
Direction	1	1
Cadres	141	132
Non cadres	159	164
Autre personnel		
Direction	1	1
Cadres	182	166
Non Cadres	225	224
TOTAL	709	688

3. Rémunérations allouées dans l'exercice

en K€	2014	2013
Memb. organes d'administration		
Organes de direct. ou de surveill.	740	702
Eng. retr. memb. org. administr.		
Eng. retr. org. direct. ou surveill.		

4. Indemnité de fin de carrière

SMACL Assurances applique la recommandation CNC n° 2003-R-01 pour comptabiliser les indemnités de fin de carrière de ses salariés. Elle a souscrit un contrat auprès d'une société d'assurances vie en 2007 pour couvrir ce risque.

Ainsi, les indemnités de fin de carrière sont-elles gérées par cette société. En 2014 suite aux calculs actuariels réalisés par cette société, une cotisation de 514 K€ a été comptabilisée.

Le montant des engagements acquis en 2014 s'élève à 1 992 K€ et le montant des droits futurs à 2 700 K€.

5. Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et figurant dans les attestations annuelles adressées aux salariés s'établit à 67 349 heures.

En 2014, 55 heures de DIF ont été consommées.

6. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Smacl Entraide	SCI Hauts de Souché	SCI Noron Venise Verte	SCI Paris Morillon	SCI Tours 2 lions	ETHIAS Co
Adresse	56-58 Rue des Morillons 75015 PARIS	141 Avenue Allende 79031 NIORT	141 Avenue Allende 79031 NIORT	56-58 Rue des Morillons 75015 PARIS	141 Avenue Allende 79031 NIORT	24 rue des Croisiers 4000 LIEGE
Capital	37	15	15	15	300	4 000
Capitaux propres y compris les provisions réglementées mais non compris le capital ni le résultat de l'exercice	0	1 278	0	0	0	Information non encore disponible
Quote-part de capital détenu	98,4%	99,6%	99,6%	99,6%	99,6%	25%
Valeur comptable des titres brute (nette)	100 (100)	15 (15)	15 (15)	15 (15)	300 (300)	1 000 (1000)
Prêts et avances consenties	0	3 286	6 976	8 126	7 080	0
Cautions et aval	377	70	6 894	101	24	0
Chiffre d'affaires hors taxes 2013	2 347	756	1 178	343	372	Information non encore disponible
Résultat social	0	258	318	33	57	Information non encore disponible
Dividendes	0	0	0	0	0	0

V - Mandats des mandataires sociaux au 31 décembre 2014

Monsieur Christian Ottavioli

- Mandat de SMACL Assurances (Président du Directoire)
- Administrateur de SMACL SGAM

Madame Véronique Thomas

- Mandat de SMACL Assurances (Directrice Générale)
- Administrateur de SMACL SGAM

Monsieur Laurent Jacques

- Mandat de SMACL Assurances (Membre du Directoire)

VI - Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est joint dans l'annexe aux comptes reprise ci avant (§ 8.3.18)

VII - Responsabilité sociétale d'entreprise

Le Rapport RSE 2014 de SMACL Assurances, qui comporte les indicateurs réglementaires, est joint à ce présent Rapport annuel.





***Rapports
des commissaires
aux comptes
et résolutions votées***

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de SMACL Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SMACL Assurances à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note I.A.c) « *Autres placements* » figurant dans l'annexe aux comptes.

Nous avons revu les modalités de recensement des expositions aux risques de votre mutuelle, les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers ainsi que l'information à fournir dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des assurés et dont les modalités de détermination sont relatées dans la note I.A.g) « *Provisions techniques* » de l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Niort et Courbevoie, le 8 avril 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Fait à Niort et Courbevoie, le 8 avril 2015

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pascal PARANT
Nicolas DUSSON

GROUPE Y AUDIT
Christophe MALÉCOT

Résolutions votées par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 24 avril 2015

Résolution n°1

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée Générale Ordinaire approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 20 Juin 2014.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu :

- le rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- les observations du Conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Et après avoir pris connaissance de l'analyse des comptes 2014,

Approuve le rapport de gestion du Directoire, les comptes annuels et le bilan 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Directoire pour leur gestion de l'exercice 2014.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2014 de 5 909 530,55 € en report à nouveau.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article R 322-57 du Code des assurances, adopte ledit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Résolution n°7

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article R 322-57 du Code des assurances relatif aux contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la Société par les membres du Conseil de surveillance, les membres du Directoire et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Résolution n°8

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire décide d'approuver le principe du changement de mode d'administration et de direction de SMACL Assurances par adoption de la formule moniste à Conseil d'administration.

Ledit changement prend effet à compter de ce jour, à l'issue la présente Assemblée Générale sous réserve de l'adoption des modifications statutaires telles que présentées à cette Assemblée.

Résolution n°9

Après avoir eu connaissance et discuté du projet de nouveaux statuts, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée Générale Extraordinaire décide de se prononcer globalement sur l'ensemble du projet et non pas article par article.

Résolution n°10

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur les propositions de modifications statutaires joint en annexe, et du projet de rédaction des nouveaux statuts, décide d'adopter dans leur intégralité les modifications des statuts de SMACL Assurances ainsi présentées.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve et donc adopte, dans leur intégralité, les nouveaux statuts.

L'ensemble des modifications statutaires susvisées prend effet à compter de ce jour, à l'issue la présente Assemblée Générale.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la cessation de plein droit des fonctions des membres du Conseil de Surveillance à compter de ce jour, à l'issue la présente Assemblée Générale.

Résolution n°11

Sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire, dans le respect des stipulations des statuts et au terme d'un vote au scrutin de liste majoritaire (liste complète), en qualité de membres du Conseil d'administration, pour une durée de 3 ans :

- Monsieur Jean-Luc de BOISSIEU, né le 01/12/1949, demeurant 185 boulevard Malsherbes - 75017 Paris,
- Monsieur David ALPHAND, né le 06/03/1970, demeurant 1 square Malsherbes - 75016 Paris,
- Monsieur Jean AUROUX, né le 19/09/1942, demeurant 4 rue des Cerisoles - 75008 Paris,
- Monsieur Patrick AYACHE, né le 15/01/1952, demeurant 8B rue de la Croix du Chêne - 25480 Pirey,
- Madame Françoise BIZE, née le 17/12/1945, demeurant 8 rue du Commandant Reilhac - 47320 Clairac,
- Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, né le 7/05/1947, demeurant 32 rue du Bac - 75007 Paris,
- Monsieur Camille DURAND, né le 1/01/1943, demeurant 29 rue de la Rochelle - 44640 St-Jean-de-Boiseau,
- Monsieur Daniel GILLE, né le 12/12/1953, demeurant 34 rue Pierre Travaux - 21000 Dijon,
- Monsieur Michel LE RALEC, né le 7/05/1949, demeurant 9 rue Hent Hir - 22660 Trélévern,
- Madame Chantal MAINGUENE, née le 23/06/1955, demeurant 5 rue Abbé Nicolas Trublet - 35700 Rennes,
- Association des administrateurs territoriaux de France, Madame Claire GERMAIN, née le 28/08/1960, demeurant 20 rue Pierre Jean de Béranger - 93100 Montreuil,
- URIOPSS Lorraine, représentée par Madame Sylvie MATHIEU, née le 17/02/1956, demeurant 14 rue du Point du Jour - 54210 St-Nicolas-de-Port,
- APSAF, représentée par Monsieur Jean-Paul GREARD, né le 1/08/1945, demeurant 2 rue de la Carpraie - 37170 Chambray-lès-Tours,
- Ski Briviste, représentée par Monsieur Pierre LOUSTAU, né le 10/04/1984, demeurant 25 rue Jacquemars Gielée - 59800 Lille,
- Commune de Rennes, représentée par Monsieur François GALARD, né le 14/11/1947, demeurant 18 rue Sully Prudhomme - 35000 Rennes,
- Union nationale des Cadres Territoriaux (UNCT), représentée par Madame Fabienne CAUZIC, née le 25/06/1950, demeurant 15 rue Neuve St Charles - 84000 Avignon,
- Syndicat national des Directeurs généraux de services des collectivités Territoriales (SNDGCT), représenté par Monsieur Dominique LEGRAND, né le 7/10/1958, demeurant 14 rue du Croissant - 29600 Morlaix,
- Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités de Charente-Maritime, représenté par Madame Nathalie BACQUET, née le 15/09/1962, demeurant 33 rue Emile Couneau - 17000 La Rochelle,
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), représenté par Monsieur Pierre COILBAULT, né le 02/05/1954, demeurant 25 rue Emile Goeury - 94240 L'Haÿ-les-Roses,
- Commune de Villers lès Nancy, représenté par Monsieur François WERNER, né le 03/03/1963, demeurant 22 rue des Trois Epis - 54600 Villers lès Nancy.

Les membres du Conseil d'administration ainsi élus acceptent lesdites fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Leur mandat prend effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente Assemblée Générale. Il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Résolution n°12

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'élection par les salariés, au terme d'opérations électorales s'étant déroulées du 24 mars au 9 avril 2015, conformément aux dispositions de l'article L 322-26-2 du Code des assurances, pour une durée de 3 ans :

- Madame Lucie TAPE CARDOT, née le 19/09/1964, demeurant 26 rue Raoul Betin 79 000 Niort,
- Monsieur David CHASTANET, né le 21/12/1977, demeurant 54 rue Saint-André 79 000 Niort,

en qualité de membres du Conseil d'administration élus par les salariés.

Les membres du Conseil d'administration ainsi élus ont accepté lesdites fonctions et déclaré chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Leur mandat prend effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente Assemblée Générale. Il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- 2. de :
 - Monsieur Jean-Pierre DUCLOUX, né le 16/06/1958, demeurant 6 Route de Bellecroix 17 250 Saint-Gemme, en qualité de remplaçant de Madame Lucie TAPE CARDOT,
 - Madame Marie Pascale FORTIN TOURBIER, née le 16/03/1972, demeurant 27 rue Tristan Tzara 79 000 Niort, en qualité de remplaçant de Monsieur David CHASTANET.

Les remplaçants ainsi élus ont accepté lesdites fonctions et déclaré chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Leur mandat prend effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente Assemblée Générale. Il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Résolution n°13

Conformément aux stipulations des statuts de SMACL SGAM et du règlement intérieur de SMACL Assurances, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la confirmation dans leur fonction de délégués représentant SMACL Assurances à l'Assemblée générale de SMACL SGAM et pour la durée restant à courir, de:

- Monsieur de BOISSIEU Jean-Luc, né le 01/12/1949, demeurant 185 Boulevard Malesherbes - 75017 Paris,
- Monsieur DURAND Camille, né le 01/01/1943, demeurant 29 rue de la Rochelle 44640 - St Jean de Boiseau,
- Madame DUPRE Isabelle, née le 14/06/1961, demeurant 17 rue Lagrange Chancel 24430 - Razac sur l'île,
- Monsieur François BAIGNEAU, né le 28/03/1952, demeurant 75 avenue du Rouquet - 33700 Mérignac,
- Monsieur Bernard GAUDIN né le 16/02/1949, demeurant 10 rue Louis Teillon - 69100 Villeurbanne.

Résolution n°14

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la confirmation des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants dans leurs fonctions pour la durée antérieurement fixée.

Résolution n°15

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée Générale Ordinaire donne mandat au Conseil d'administration aux fins :

- d'engager, dès l'exercice 2015, toutes discussions et procédures sur les perspectives d'évolution juridique de SMACL SGAM au regard de la nouvelle réglementation prudentielle en vigueur,
- et de formuler en conséquence toutes propositions qui seront soumises à l'approbation d'une prochaine Assemblée générale.

Résolution n°16

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée Générale Ordinaire :

- approuve le processus de collaboration entre SMACL Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et les études d'opportunités s'y référant,
- et donne mandat au Conseil d'administration pour formuler en conséquence des propositions de rapprochement qui seront soumises à l'approbation d'une prochaine Assemblée générale.

Résolution n°17

Conformément aux dispositions de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, le Conseil d'administration peut décider d'allouer :

- aux membres du Conseil d'administration, des indemnités pour l'exercice de leurs fonctions et de rembourser leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants,
- aux mandataires mutualistes, des indemnités au titre des contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans

l'exercice de leur mandat, et de rembourser leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants.

Pour 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 350.000 euros au plus le montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du Conseil d'administration et mandataires mutualistes et à 350.000 euros au plus le montant des remboursements de frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants.

Résolution n°18

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

The background features a light blue grid of small dots. Overlaid on this are several thick, curved lines in various colors (blue, green, yellow, red, purple) that sweep across the page. Interspersed among these lines are numerous small, rectangular blocks of color in the same palette, creating a sense of motion and complexity.

Rapport de gestion de SMACL SGAM

(extraits)

I. Activité des entités affiliées à SMACL SGAM

Périmètre de combinaison : présentation des sociétés combinées

Dans la lancée de la dynamique mutualiste initiée en 1974 par SMACL Assurances, les entités affiliées à SMACL SGAM sont devenues des acteurs de référence pour les garanties d'assurances auprès des collectivités territoriales, de leurs agents et des personnes morales, notamment associatives, qui leur sont proches. Ces garanties concernent essentiellement les couvertures d'assurances de biens et de responsabilité, avec une montée en puissance progressive des protections santé et prévoyance.

Dédiées à la famille territoriale, les entités affiliées à SMACL SGAM développent leurs activités de façon indépendante sans concertation stratégique ni mutualisation des risques.

Le seul point de partage se limite à l'utilisation conjointe de la dénomination sociale et de la marque SMACL.

Pour 2014, aucun dispositif de solidarité financière n'a été mis en place entre les entités de SMACL SGAM.

Enfin, les activités exercées par le GIE SMACL Entraide ont bénéficié essentiellement à SMACL Assurances.

SMACL SGAM : Société combinante

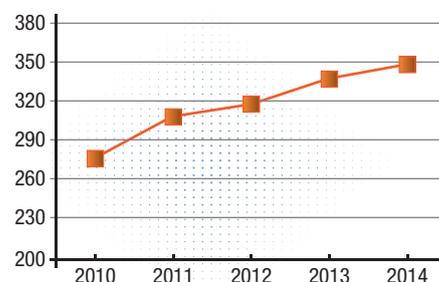
SMACL SGAM a notamment pour objet de créer des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles affiliées, SMACL Assurances et SMACL Santé, pour qu'elles soient en mesure d'assurer leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. Elle a également pour ambition d'œuvrer à la cohésion du Groupe SMACL pour que l'image de marque soit bien identifiée à un groupe mutualiste apportant des solutions et des services de qualité sur les garanties d'assurance de biens, de responsabilité, de santé et prévoyance, à destination de « la famille territoriale » et, au-delà, aux acteurs des trois fonctions publiques. A ce jour cet objectif n'est pas atteint.

SMACL Assurances

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes créée en 1974, SMACL Assurances est régie par le code des assurances. Elle a vocation à garantir les biens et la responsabilité civile des collectivités territoriales et des acteurs qui leur sont proches, tant les associations que les personnes physiques ou certaines personnes morales de droit privé.

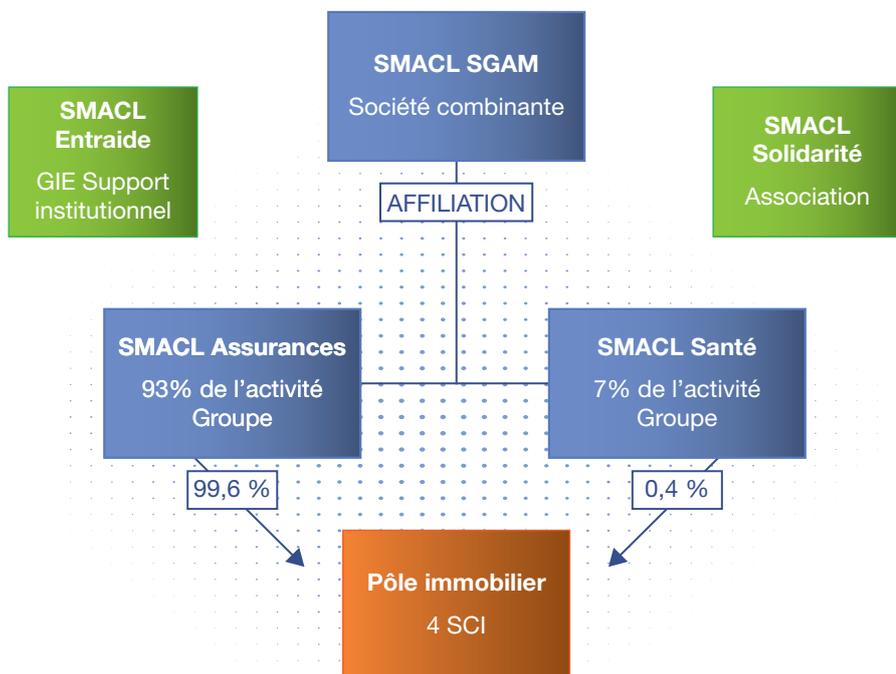
En 1998, la directive européenne mettant en place les appels d'offres pour les marchés publics permet à SMACL Assurances d'enregistrer une croissance de son activité unique dans l'assurance en France. Le chiffre d'affaires a sextuplé depuis 1999, pour atteindre 352,4 M€ au 31 décembre 2014.

Une progression des cotisations de 3,3 %



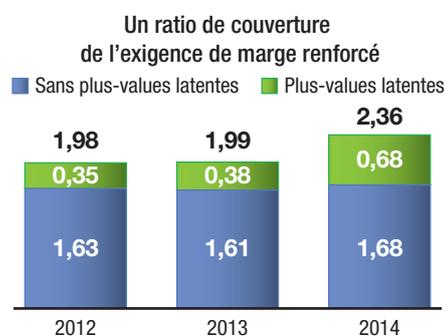
Sur cette même période, les fonds propres ont progressé de 457% passant de 15 M€ à 68,6 M€ au 31 décembre 2014, par croissance organique due aux résultats enregistrés année après année.

Le taux de marge de solvabilité ne s'est pas dégradé pour autant sur cette période de forte croissance alors que l'exigence de marge est proportionnelle au chiffre



d'affaires. Comme le montrent les histogrammes ci-après, le taux de marge a oscillé entre 156 % et 176 % hors année 1999 marquée par les tempêtes exceptionnelles Lothar et Martin. Il est de 168 % au 31 décembre 2014 hors plus values latentes et de 236 % avec plus values latentes (sous le régime de Solvabilité 1).

Il est enfin à noter, pour rappel, qu'en 2013, SMACL Assurances a émis des titres super subordonnés à hauteur de 6,5 M€, souscrit par le Crédit social des fonctionnaires (5 M€) et par SMACL Solidarité (1,5 M€). Ces titres ne sont pas pris en compte parmi les éléments constitutifs de la couverture de marge de la Mutuelle en 2014. Ils seront éligibles au Tier 2 de Solvabilité 2.



En 2004, certaines collectivités territoriales ont sollicité SMACL Assurances pour enrichir l'offre du marché sur la problématique du risque statutaire pour lequel elles avaient des difficultés à trouver un assureur. Après étude avec un réassureur important sur ce marché, SMACL Assurances avait proposé une réponse globale qui a généré 35,2 M€ de cotisations en 2014.

Pour mémoire, le risque statutaire comportant une garantie décès nécessitant un agrément spécifique, SMACL Assurances a néanmoins voulu proposer aux collectivités une solution globale aux couleurs de sa marque. C'est notamment dans cette

perspective qu'elle a porté sur les fonds baptismaux SMACL Santé à laquelle elle a apporté la totalité du fonds d'établissement constituant les premiers fonds propres de cette société régie par le Code de la mutualité.

Depuis, l'ACPR a revu sa position qui ne permet plus aux Mutuelles 45 d'intervenir dans le risque statutaire; SMACL Santé se concentrant donc désormais sur l'activité santé et prévoyance des personnes physiques.

SMACL Santé

SMACL Santé est une mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité. Elle renforce par là le positionnement de la marque SMACL sur les fondamentaux mutualistes de démocratie d'entreprise et de solidarité.

Agréée pour garantir les accidents corporels toutes causes, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles, elle propose des contrats dits « complémentaire santé » pour faciliter l'accès aux soins des agents des collectivités et des contrats dits « prévoyance » qui leur garantissent des revenus complémentaires en cas de longue maladie ou d'incapacité de travail.

La coassurance du risque statutaire, avec SMACL Assurances pour apériteur, a servi de levier de développement à l'activité naissante de SMACL Santé, y compris avec une délégation de gestion des prestations, le temps pour la jeune Mutuelle d'initier et conforter son activité propre.

En 2009, SMACL Santé s'est rapprochée de la mutuelle des agents de la ville de Dijon qui a fusionné avec elle. Près de 5 M€ de cotisations sur la garantie santé sont collectés par cette section territoriale.

L'attractivité de SMACL Santé s'est à nouveau concrétisée en 2012 avec une nouvelle fusion et, par là, l'émergence d'une nouvelle section locale sur la base du portefeuille de la MAMVA d'Angoulême.

De même, la mutuelle Mutame Rouen Nord Ouest a initié en 2013 la recherche d'un partenaire potentiel et, dans un contexte de marché en pleine mutation, SMACL Santé a été reconnue comme une mutuelle autonome intervenant auprès d'une cible affinitaire et spécialiste de la protection sociale des agents territoriaux. Après une période d'instruction des différents dossiers de réponse et évaluation des acteurs, SMACL Santé a été désignée comme l'acteur le mieux-disant pour l'accompagner dans le futur. Un protocole d'accord a donc été engagé fin 2014 sur la base d'une lettre d'intention signée par les Présidents Robert Chiche pour SMACL Santé et Daniel Courval pour Mutame Rouen Nord-Ouest. Ce protocole se poursuivra avec le vote du projet fusion par les 2 mutuelles partenaires lors de leurs Assemblées Générales respectives en juin 2015 et sera conclu avec l'avis définitif de l'ACPR fin 2015.

2014 a été pour SMACL Santé une année marquée par le développement, puisqu'au 31 décembre la mutuelle a comptabilisé environ 13 000 nouvelles adhésions (net de résiliation), représentant une progression du chiffre d'affaires global de +24 % répartie de la manière suivante : +15 % en Santé, +49 % en Prévoyance (et -33 % pour le risque statutaire vie).

Évolution du portefeuille / Répartition du portefeuille

Désormais, le portefeuille de la mutuelle atteint quasiment le seuil des 50 000 adhérents chefs de famille (+40% environ) sur les branches Santé et Prévoyance avec une répartition qui reste majoritaire en Prévoyance (environ 40 000 en Prévoyance contre 9 000 en Santé). 2014 est marquée par le poids du développement des contrats Santé représentant plus de 2 000 adhésions nouvelles brutes de résiliation en croissance de +24 % par rapport à 2013.

En Prévoyance collective, cœur de métier de la mutuelle, SMACL Santé a renforcé son ancrage de proximité dans le secteur « Centre-Atlantique / Poitou-Charentes » matérialisé par des conventions avec les centres de gestion de la Vienne et de la Vendée.

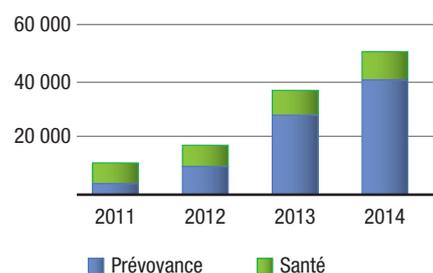
Au 31 décembre 2014, ce sont plus près de 5 500 adhésions nouvelles à effet du 1^{er} janvier 2015 qui ont été enregistrées sur un potentiel d'environ 12 000 fonctionnaires territoriaux.

En terme de solvabilité, SMACL Santé affiche un taux de couverture de marge de 274 % avec plus-values latentes en amélioration de 12 points par rapport à 2013, dont 7,7 M€ de fonds propres. En

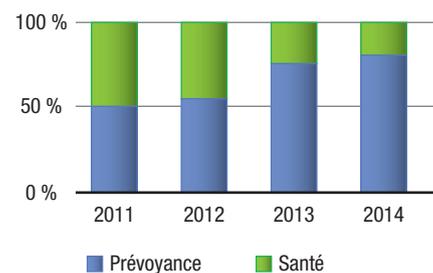
complément, et pour rappel, la Mutuelle a émis des titres subordonnés de dernier rang pour un montant de 5 M€ souscrits par le Crédit social des fonctionnaires en 2012. Ces TSS ne sont pas pris en compte dans le calcul de la couverture de marge en normes Solvabilité 1.

Enfin et toutes branches confondues, le ratio P/C s'établit à 76 % en brut de réassurance, en légère progression par rapport à 2013.

Évolution du portefeuille



Répartition du portefeuille



Situation et évolution économiques au cours de l'exercice

Les entités affiliées à SMACL SGAM connaissent un développement organique supérieur au développement de l'assurance en France. Leur chiffre d'affaires cumulé progresse de 4,4 % par rapport à 2013 et s'établit à 376,4 M€.

Pour SMACL Assurances, la survenance d'événements naturels a impacté le résultat technique de l'exercice 2014 dont la charge de sinistres 2014 s'établit à 304 M€ avant réassurance.

En conséquence, les réassureurs ont constaté une contribution négative de leur part, - 22 M€ à comparer avec une contribution de - 14 M€ l'année précédente.

Pour SMACL Santé, l'assurance vie a enregistré une légère diminution de sa sinistralité qui s'élève à 1,2 M€ et de ses cotisations qui s'établissent à 2,5 M€ en 2014. Le résultat courant de cette branche est positif à 0,4 M€ en 2014 contre 0,8 M€ en 2013.

Au total et pour les deux entités affiliées, les charges de gestion s'élèvent à 51 M€ soit un taux de 13,6 % des cotisations contre 13,3 % constaté en 2013.

Pour ce qui concerne l'activité financière, les produits de placements s'établissent à 11,3 M€ contre 11,1 M€ en 2013 ; les conditions de placement demeurant peu favorables.

Enfin, une optimisation des placements de trésorerie a permis de compenser la baisse des rendements sur le portefeuille obligataire.

Le résultat de l'activité courante de SMACL SGAM est positif de 9,8 M€ contre un résultat positif de 9,4 M€ en 2013. Les impôts s'établissent à 3 M€. Au final le bénéfice net combiné s'établit à 6,5 M€ contre un bénéfice de 6 M€ en 2013.

Tableau simplifié de l'évolution économique en millions d'euros

	2013	Evolution 2014	2014
Recettes :			
Chiffres d'affaires	360	+16	376
Produits financiers	11	0	11
Autres	4	- 1	3
TOTAL	375	+15	390
Charges :			
Prestations d'assurances	- 300	- 4	- 304
Réassurance	-14	- 8	-22
Autres activités	-4	0	-4
Charges de gestion	-48	- 3	-51
TOTAL	-366	-15	-381
RÉSULTAT COURANT	+9	+ 1	+10
Résultat exceptionnel et autres produits nets	-3	0	-3
RÉSULTAT NET	+6	+1	+7

Côté actif du bilan, il faut noter l'augmentation des placements qui passent de 453 M€ à 465 M€.

Le poste « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques » augmente de 4 M€. En regard

des comptes combinés de SMACL SGAM, les provisions techniques augmentent de 13 M€ (403 M€ à fin 2014, contre 390 M€ à fin 2013).

Les « autres actifs » diminuent de 2 M€ (8 M€ à fin 2014 contre 10 M€ à fin 2013).

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture des comptes.

II. Méthode de combinaison

Présentation de la méthode de combinaison

La combinaison des comptes est régie par une convention signée par l'ensemble des entreprises combinées.

Les comptes combinés sont obtenus en procédant aux opérations suivantes :

1° Cumul des comptes sociaux : il s'agit de cumuler les comptes des sociétés faisant partie du périmètre de combinaison avec une table de correspondance pour les sociétés relevant du plan comptable général pour être formaté au plan comptable d'assurances ;

2° Retraitements pour mise en harmonie des comptes : annulation de la dotation à la réserve de capitalisation, détermination de l'impôt différé, élimination des comptes intra-groupe au bilan pour un montant de 31,6 M€, élimination d'opérations du compte de résultat entre sociétés entrant dans le périmètre principalement due aux traités de réassurance intra-groupe, élimination des titres de participation consolidés.

Changements de méthode et correction d'erreurs

Le changement de méthode comptable opéré en 2013 relatif aux titres amortissables classés en R. 332-20 du code des assurances et de l'article R. 212-53 du code de la mutualité, consécutif au règlement de l'ANC du 13 décembre 2013, n'a pas d'incidence significative. Pour 2014, il n'y a pas de changement de méthode.

III. Analyse économique de l'exercice et perspectives

Répartition analytique des cotisations

Près de 80 % des cotisations de SMACL SGAM sont concentrées sur 3 branches d'assurances : le dommage aux biens, les véhicules à moteur et la responsabilité civile générale.

Développé depuis 2004, le risque statutaire représente 10 % du total avec 37,7 M€ de cotisations acquises en 2014.

La branche Santé – Prévoyance de la marque SMACL se développe progressivement suite à la parution du décret de novembre 2011 permettant aux

collectivités de participer au financement de ces risques.

Cotisations acquises en millions d'euros	Assurance non vie		Assurance vie	Autres activités	TOTAL	%
	SMACL Assurances	SMACL Santé	SMACL Santé			
Dommages véhicules à moteur	107,6				107,6	28 %
Dommages aux biens	139,2				139,2	37 %
Responsabilité civile	48,3				48,3	13 %
Risque statutaire	35,2		2,5		37,7	10 %
Protection juridique	6,0				6,0	2 %
Transports	0,5				0,5	0 %
Construction	4,1				4,1	1 %
Autres catégories	10,9				10,9	3 %
Santé - Prévoyance		21,3			21,3	6 %
Autres activités				0,8	0,8	0 %
Total	351,8	21,3	2,5	0,8	376,4	100 %

Résultat contributif par entité combinée

SMACL Assurances enregistre un bénéfice comptable de 5,9 M€. De son côté, SMACL Santé affiche un déficit comptable de - 0,9 M€.

La combinaison consiste d'une part à éliminer les activités intra-groupe, d'autre part à appliquer des principes comptables plus proches des phénomènes économiques. Pour l'activité intra-groupe, les principaux retraitements concernent : l'assurance décès cédée par SMACL Santé à SMACL Assurances et les loyers des SCI.

Par ailleurs les principes de combinaison entraînent à retraiter les dotations et reprises à la réserve de capitalisation et prendre en compte des impôts dont le paiement est différé.

Les résultats contributifs sont les suivants :

Entité	Résultat contributif en K€
SMACL Assurances	6048
SMACL Santé	-239
SCI Hauts de Souché	+ 301
SCI Noron Venise Verte	+ 318
SCI Tours 2 lions	57
SCI Paris Morillons	33
SMACL Entraide	0
SMACL Solidarité	+ 26
SMACL SGAM	+ 0
TOTAL	+ 6 545

Evolution des capitaux propres des entités affiliées à SMACL SGAM

Les capitaux propres s'élèvent à 81,8 M€ en augmentation de 6,5 M€. Ils progressent par les résultats de l'exercice de plus de 6 M€ et l'augmentation de la réserve consolidée de 6 M€.

Marge de solvabilité des entités affiliées à SMACL SGAM

Le besoin de marge de solvabilité de SMACL SGAM se compose des besoins de marges contributives de chacune des mutuelles en retraçant les opérations de cessions de primes et de prestations intra-groupe.

En milliers d'euros	Besoin de marge contributif
SMACL Assurances	52 292
SMACL Santé non vie	1 991
SMACL Santé vie	450
Total Groupe SMACL	54 733

Les éléments de couverture comprennent les fonds propres des entités affiliées à SMACL SGAM, les titres participatifs à hauteur de 50 % du besoin de marge, les emprunts à durée déterminée à hauteur de 25 % du besoin marge, les plus values latentes sur le portefeuille de placement déduction faite des immobilisations incorporelles.

En milliers d'euros 2013	SMACL Assurances	SMACL Santé	SMACL Solidarité	Autres sociétés	Total Groupe SMACL
Fonds propres	68 907	7 614	3 704	1 540	81 765
Titres et emprunts subordonnés	26 146	610			26 756
Immobilisations incorporelles	6 515	- 1 656			- 8 171
Plus-values latentes	35 697	0			35 697
Éléments de couverture	124 235	6 568	3 704	1 540	136 047

Le taux de couverture se monte à 1,8 hors plus ou moins values latentes et 2,5 si l'on prend en compte les plus ou moins values latentes. A noter qu'il n'y a pas de plus-values latentes significatives pour SMACL Santé.

Perspectives des entités affiliées à SMACL SGAM

Les entités affiliées à SMACL SGAM confortent leur position d'acteur de référence de l'assurance des collectivités territoriales et de leurs agents. Depuis quelques années, elles interviennent prudemment dans la branche prévoyance sur le risque statutaire.

La parution du décret du 8 novembre 2011 statuant sur la protection sociale des agents territoriaux donne un effet de souffle à SMACL Santé qui s'est organisée pour répondre avec pertinence aux premières mises en concurrence, avec l'appui de réassureurs de première envergure en termes de prévoyance. Les résultats commerciaux enregistrés en 2013 et 2014 sont, de ce point de vue, encourageants.

Dans des activités où les expositions aux risques sont empreintes d'une grande volatilité, les entités de SMACL SGAM ont l'ambition de renforcer leurs fonds propres par une sélection des risques et une tarification très pointues. Le plan pluriannuel de SMACL Assurances est ainsi tendu vers une amélioration du ratio de couverture de la marge de solvabilité qui permettra d'alléger l'appel contraignant à la réassurance.

Le principal levier de développement réside dans l'efficacité de ses organisations dans les réponses aux appels d'offres et mises en concurrence des collectivités territoriales. Ne disposant pas de réseaux de distribution, il s'appuie en outre sur des partenariats commerciaux ciblés pour la diffusion des offres aux collectivités hors appels d'offres et aux associations (Caisses régionales du Crédit agricole) ainsi qu'aux particuliers (Site Internet du Crédit social des fonctionnaires). Le projet de collaboration de SMACL Assurances avec la MNT s'inscrit dans cette perspective.

Ces partenariats de distribution sont essentiels dans la recherche d'un meilleur équilibre des portefeuilles du Groupe dont l'activité est aujourd'hui dominée à plus de 80 % par les réponses aux appels d'offres.

Avec des portefeuilles de placements prudents, les entités affiliées à SMACL SGAM traversent une période actuelle de taux bas en maintenant leurs produits financiers à un bon niveau qui compensent la tension toujours prégnante des résultats techniques.

En 2015, la progression des cotisations restera significative tout en témoignant de l'ambition vertueuse souhaitée de

maintenir le cap d'une politique tarifaire ajustée aux risques face à une sinistralité structurelle forte liée notamment aux risques climatiques et sociaux mais aussi à l'absentéisme qui pèse lourdement sur la branche des risques statutaires.

Enfin, SMACL SGAM devra réfléchir à son évolution statutaire afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives issues de la transposition en droit français de la Directive prudentielle dite Solvabilité 2.

Fait à Niort, le 2 juin 2015
Le Président Directeur Général



***Comptes combinés
de SMACL SGAM***

Bilan combiné

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2014	31.12.2013
Actifs incorporels	7 685	5 428
Placements des activités d'assurance	464 771	452 750
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	98 871	94 651
Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	33 553	33 022
Autres créances	3 974	2 786
Autres actifs	8 071	10 202
Comptes de régularisation actif	8 477	9 183
TOTAL	625 402	608 022

PASSIF	31.12.2014	31.12.2013
Fonds d'établissement	7 946	7 944
Réserves consolidées	67 274	61 351
Résultat combiné	6 545	5 983
Capitaux propres SMACL	81 765	75 278
Passifs subordonnés	58 778	58 660
Provisions techniques brutes	402 939	390 074
Provisions pour risques et charges	1 358	1 252
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	27 678	26 112
Autres dettes	52 421	55 823
Comptes de régularisation passif	463	823
TOTAL	625 402	608 022

Compte de résultat combiné

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	Activités Assurance	Activités Assurance	Autres Activités	TOTAL 2014	TOTAL 2013
	Non vie	Vie			
Primes émises nettes et Chiffre d'affaires des autres activités	373 076	2 480	809	376 365	360 298
Variations des primes non acquises	46			46	- 163
Primes acquises	373 122	2 480	809	376 411	360 135
Autres produits d'exploitation	3 001		162	3 163	4 259
Produits financiers nets de charges	11 576		- 275	11 301	11 134
Autres produits des autres activités					25
Total des produits d'exploitation courants	387 699	2 480	696	390 875	375 553
Charges des prestations d'assurance	- 302 547	- 1 186		- 303 733	- 300 529
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 21 716	- 437		- 22 153	- 13 617
Charges des autres activités			- 4 160	- 4 160	- 4 007
Charges de gestion	- 50 645	- 434		- 51 079	- 48 020
Total des charges d'exploitation courantes et des autres activités	- 374 908	- 2 057	- 4 160	- 381 125	- 366 173
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	12 791	423	- 3 464	9 750	9 380
Autres produits nets		365		365	332
Résultat exceptionnel		- 61	33	- 28	- 222
Participation des salariés		- 477		- 477	- 432
Impôts sur les résultats		- 3 028	- 37	- 3 065	- 3 075
RESULTAT NET	10 013		- 3 468	6 545	5 983

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la société SMACL SGAM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes à l'actif et au passif des comptes combinés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques propres à l'assurance et à la réassurance. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et immobiliers sont évalués et dépréciés selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des placements, ainsi que l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Niort et Courbevoie, le 11 juin 2015

Les commissaires aux comptes

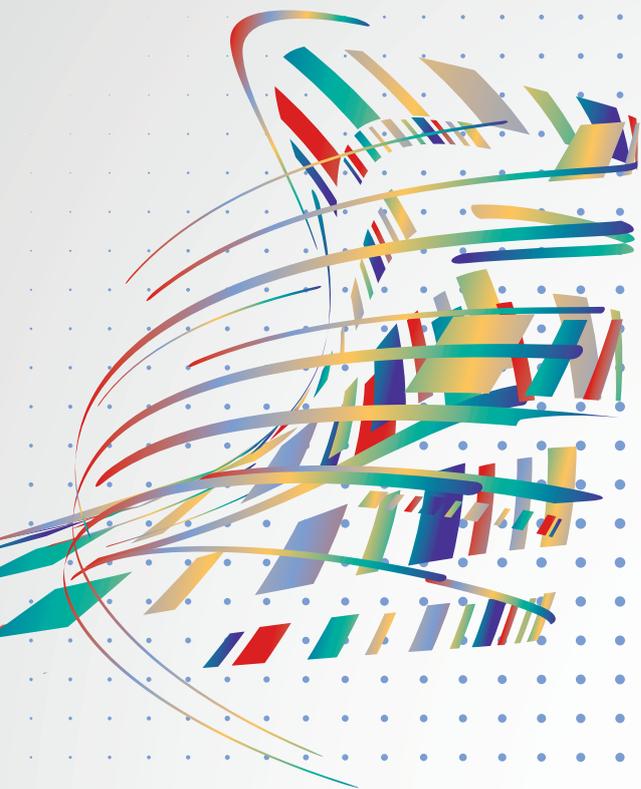
MAZARS
Pascal PARANT
Nicolas DUSSON

GROUPE Y AUDIT
Christophe MALÉCOT

Conception : SMACL Entraide, Communication institutionnelle.

Réalisation : Vibrato, Poitiers - Tel : 05 49 52 26 09

Crédits photos : SMACL Assurances (p.2, 4-5, 7, 10, 11, 12)
Fotolia (p. 8, 9, 12)



SMACL Assurances

141, Avenue Salvador Allende

CS 20 000

79 031 Niort Cedex 9

05 49 32 56 56

smacl.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des assurances.

Immatriculée au Registre du Commerce

et des Sociétés de NIORT sous le numéro 301 309 605